



RECU EN PREFECTURE

Le 30 juin 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230622-D00718810-DE

Publié le : 30/06/2023

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 Juin 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°4), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à partir de la question n°4), Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à partir de la question n°5), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°3), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET (à partir de la question n°3, après le vote des amendements), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE (à partir de la question n°3, à partir du vote de l'amendement n°5), Mme Valérie HALLER (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°48 incluse), M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°6), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question n°17), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°17 incluse), M. Jean-Hugues ROUX (à partir de la question n°5), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°41 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (à partir de la question n°5), Mme Christine WERTHE.

Secrétaire :

M. André TERZO.

Étaient absents :

Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Cyril DEVESA, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Marie ZEHAF.

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. André TERZO, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Julie CHETTOUH (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Valérie HALLER à M. Benoît CYPRIANI (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Valérie HALLER à M. François BOUSSO (à partir de la question n°49), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n°16 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Aurélien LAROPPE, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à partir de la question n°18), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n°42), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°7), Mme Sylvie WANLIN à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Nicolas BODIN.

OBJET : 5 - Compte Administratif 2022

Délibération n° 2023/007188

Compte Administratif 2022

Rapport de présentation

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 1	08/06/2023	Favorable unanime

Résumé :

L'adoption du Compte administratif marque la clôture budgétaire et comptable de l'exercice écoulé. Hors opérations liées à la gestion active de la dette (équilibrées en dépenses et en recettes à 1,8 M€) et des résultats d'investissement repris, les dépenses réelles du budget général s'établissent à 197 M€, en augmentation de 7,7 M€ par rapport au Compte administratif 2021, avec 144,4 M€ pour le fonctionnement et 52,6 M€ en investissement, dont 38,8 M€ au titre de l'équipement.

L'adoption du Compte administratif par le Conseil municipal marque la clôture de l'exercice écoulé. Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, celle-ci doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant (sauf en 2020 où la date avait été repoussée au 31 juillet), avec une présentation au préalable du compte de gestion du comptable.

Le Compte administratif présente les réalisations en dépenses et en recettes de l'exercice n-1.

L'adoption du Compte administratif est l'occasion de revenir sur l'action de la Collectivité au cours de l'année précédente.

L'année 2022 marque ainsi très clairement la maturité de l'avancement de notre programme municipal, tout autant que la mise en œuvre des engagements pris, en faveur de la proximité, de la solidarité, de la transition, de l'ouverture.

Si l'année 2022 s'inscrivait dans un contexte de quasi-retour à la normale après 2 ans de crise sanitaire majeure, le répit aura été pourtant de courte durée. Les incertitudes évoquées lors de la construction du Budget primitif se sont matérialisées clairement tout au long de l'année, par une crise énergétique majeure et inédite, doublée d'une crise inflationniste touchant l'ensemble de la société, qui s'est ajoutée à la crise climatique et environnementale d'ampleur que nous connaissons depuis plusieurs années déjà et dont les effets sont de plus en plus sensibles.

Dès lors, l'axe fondateur du Budget 2022, la lutte contre les vulnérabilités, qu'elles soient sociales, économiques, de pouvoir d'achat des Bisontines et des Bisontins, ou encore climatiques et environnementales dans notre quotidien même, s'est trouvé conforté dans sa pertinence et son actualité.

La construction d'une ville qui protège, qui adapte et s'adapte, qui transforme, ligne directrice du programme municipal, s'est clairement matérialisée en 2022, autour d'actions claires et partagées pour la justice sociale, le renforcement de la citoyenneté, la qualité de la vie, la protection du vivant et de la biodiversité...

Cela constitue autant de leviers d'actions que d'atouts pour le rayonnement d'une ville avançant avec détermination dans sa transition, et pour l'épanouissement de ses habitants.

Les crises successives de ces dernières années ont ainsi mis en exergue la nécessité d'une action de fond pour la Ville, tout en innovant et en lançant de nouveaux projets et de nouvelles actions, dans un cadre de concertation citoyenne et de confiance.

Cet équilibre entre réactivité et durabilité se lit également au niveau financier, par une mobilisation de nos capacités, dans un contexte fortement contraint, tout en garantissant l'inscription de nos actions sur le long terme.

Le Compte administratif témoigne nettement de cet élan, avec :

- ✓ un investissement encore renforcé dans le cadre d'un effort particulier sur le mandat en faveur du plan Climat-Solidarité et en soutien à la transformation de la Ville et sa vitalité,
- ✓ un fonctionnement maîtrisé et robuste permettant la réaffirmation du soutien à la proximité et à l'accompagnement, à la qualité du service public, à la richesse du monde associatif,
- ✓ le tout dans un contexte de stabilité maintenue des taux communaux de fiscalité.

Ces axes budgétaires sont les piliers d'un modèle urbain renouvelé, dont la mise en œuvre s'est encore accélérée sur 2022, comme en témoignent les multiples actions et projets menés détaillés dans le rapport.

C'est donc une fois de plus une année 2022 particulièrement dynamique que vient clore ce Compte Administratif, montrant la résolution à avancer, à accompagner les habitants et les acteurs du territoire au plus proche de leur quotidien, et à dynamiser et faire rayonner la Ville.

Le rapport du Compte administratif 2022 s'articule comme suit :

- I. Les résultats financiers et les projets menés en 2022
 1. Les résultats financiers
 2. 2022 : un élan pour transformer la Ville

- II. Les données budgétaires du Compte administratif 2022
 1. Les résultats du budget général
 2. Les résultats du budget principal
 3. Les résultats des budgets annexes

I. LES RESULTATS FINANCIERS ET LES PROJETS MENES EN 2022

1. Les résultats financiers

a) La stratégie financière de la Ville de Besançon

La stratégie financière de la Ville de Besançon a été renouvelée à l'automne 2020, pour le mandat.

Si les crises successives, sanitaire d'abord puis inflationniste et énergétique ensuite, ont pu modifier certains postes de manière ponctuelle, les objectifs et les valeurs portées et défendues au travers de la stratégie financière restent les mêmes, permettant d'installer le mouvement de transformation de fond dans la durée, et répondre ainsi aux enjeux de solidarité et de résilience, pour le présent et pour l'avenir.

✓ **La confirmation en 2022 d'une stratégie financière garantissant sur le long terme la sécurité financière de la Ville et intégrant les engagements du programme municipal.**

La stratégie financière adoptée vise à maintenir dans la durée une situation financière saine tout en garantissant la mise en œuvre du programme municipal.

Les indicateurs prudentiels en matière de gestion financière qui s'analysent en réalisations et en tendances (avec possibilité de s'en éloigner mais de manière ponctuelle uniquement), sont les suivants :

- **L'épargne nette** : correspondant à l'épargne brute (recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement) déduite du remboursement du capital de la dette. Elle permet de mesurer ce que la Ville peut dégager pour investir sans avoir recours à de nouveaux emprunts. Elle a donc vocation à couvrir a minima les travaux récurrents d'investissement, soit un minimum de 11 M€ (avec des besoins toujours croissants en tranches annuelles).

Il s'agit là d'assurer l'autofinancement de la collectivité et de garantir que la Ville n'emprunte pas (ou de manière la plus limitée possible) pour des travaux récurrents, pour éviter de provoquer une hausse exponentielle (car cumulative) de l'endettement.
- **La capacité de désendettement** : correspondant à l'encours de dette rapporté à l'épargne brute dégagée par la collectivité. Elle ne doit pas dépasser 8 à 10 ans dans les prospectives financières, selon les indicateurs de pilotage recommandés généralement pour les communes.

Ces indicateurs de référence (utilisés au niveau national pour analyser la situation financière d'une collectivité) ont été conservés comme fils directeurs de la stratégie financière.

✓ **Le déploiement d'un plan massif d'investissement Climat-Solidarité (rénovation énergétique des écoles, des crèches et des bâtiments municipaux, mobilités, biodiversité, énergies renouvelables...), avec un objectif global d'investissement moyen de plus de 40 M€ par an.**

Il a en effet été décidé en 2021 d'augmenter sur toute la durée du mandat le niveau d'investissement par rapport à la trajectoire initiale, de l'ordre de 10 M€ par an, avec un recours accru à l'emprunt, de façon maîtrisée et soutenable compte tenu d'un endettement faible.

Cet effort d'investissement répond à plusieurs objectifs transversaux, au-delà de la réponse à l'enjeu écologique et climatique :

- tout d'abord, soutenir l'emploi, les filières locales et la transformation de l'économie, du fait du rôle moteur de l'investissement local dans le développement économique ;
- assurer ensuite un dynamisme et un renouvellement de la Ville, car une ville qui investit est une ville qui bouge et évolue ;
- procurer des améliorations immédiates, en ce qui concerne les rénovations, énergétiques notamment, du patrimoine municipal, en termes de confort pour les usagers et le personnel ;
- permettre, enfin, de faire baisser les coûts de fonctionnement (dont le principal est l'énergie) et à terme, donc, de consolider les ratios d'épargne de la collectivité.

✓ **L'ensemble de ces orientations doit s'articuler, conformément aux engagements du mandat, avec une stabilité des taux de fiscalité communaux à périmètre constant.**

Pour mémoire, la Ville n'a pas augmenté ses taux communaux de fiscalité depuis 2011 et depuis 2009 pour la taxe d'habitation. Cette stabilité a été confirmée en 2022.

L'ambition déployée dans les 3 axes précédents (dynamisme de l'investissement, maintien de la sécurité financière pour assurer la durabilité et stabilité des taux de fiscalité) emporte la nécessité d'une vigilance quant à la soutenabilité des projets et plus particulièrement à la maîtrise du fonctionnement.

C'est tout particulièrement le cas dans le cadre de l'explosion des tarifs énergétiques de 2022.

✓ **La tenue de cette stratégie financière implique une maîtrise du fonctionnement, tout en maintenant la vigilance quant à la qualité du service public, et en adaptation et réactivité permanentes au contexte.**

Après une crise sanitaire qui a marqué très nettement les équilibres financiers de la Ville, **avec un impact en 2020 et 2021, de près de 13 M€**, du fait à la fois des pertes de ressources et des dépenses d'accompagnement nécessaires, l'année 2022 a quant à elle été marquée par une inflation haute, qui a impacté l'ensemble de nos interventions, mais également par une hausse rapide et extrêmement forte des dépenses énergétiques.

Parallèlement, les décisions nationales en matière de ressources humaines (revalorisation du point d'indice de + 3,5 %, hausses successives du salaire minimum pour un total de 8 % d'août 2021 à août 2022 dont 6,6 % sur la seule année 2022...), qui visaient à compenser, bien que très partiellement, les effets de l'inflation, ont également pesé sur nos budgets.

Même si **les impacts de ces différents facteurs n'ont été que partiels en 2022**, avec une année 2023 devant intégrer leurs conséquences en année pleine, le changement de contexte a nécessité des ajustements en cours d'année.

Comme les entreprises et les particuliers, la collectivité Ville a dû s'adapter. Elle a dû adapter sa stratégie financière pour garder le cap, en 2020 et 2021, et à nouveau en 2022.

Ainsi, le plan de sobriété énergétique décidé dès 2022, ainsi que l'accélération, en décisions modificatives pendant l'année, des travaux d'économies d'énergies, a permis de limiter très nettement la hausse de la facture énergétique sur 2022 mais également de manière pérenne.

Ce choix a permis, en autonomie et en responsabilité, de conserver en 2022 à la fois l'objectif en matière d'investissement, et le soutien à l'accompagnement de proximité et la qualité du service public procurés par le fonctionnement.

Ce choix n'a rien d'anodin car beaucoup de collectivités ont dû baisser en 2022 ou 2023, leur niveau de service ou leur investissement.

Un des points de vigilance pour l'avenir de notre stratégie financière, au-delà de la pérennité de la situation actuelle en matière énergétique et d'inflation, réside toujours **dans les décisions nationales qui devraient être prises en matière de limitation des dépenses de fonctionnement (voire d'investissement !) des collectivités locales**, avec un objectif d'une évolution de 0,5 point en dessous de l'inflation toujours évoqué dans les premières esquisses de la Loi de Programmation des Finances Publiques qui pourrait être présentée en juillet au niveau national.

C'est l'ensemble de ces axes qui guide la prospective actualisée de la Ville, dont la robustesse en même temps que le caractère structurellement sain se vérifient pour 2022 et à long terme.

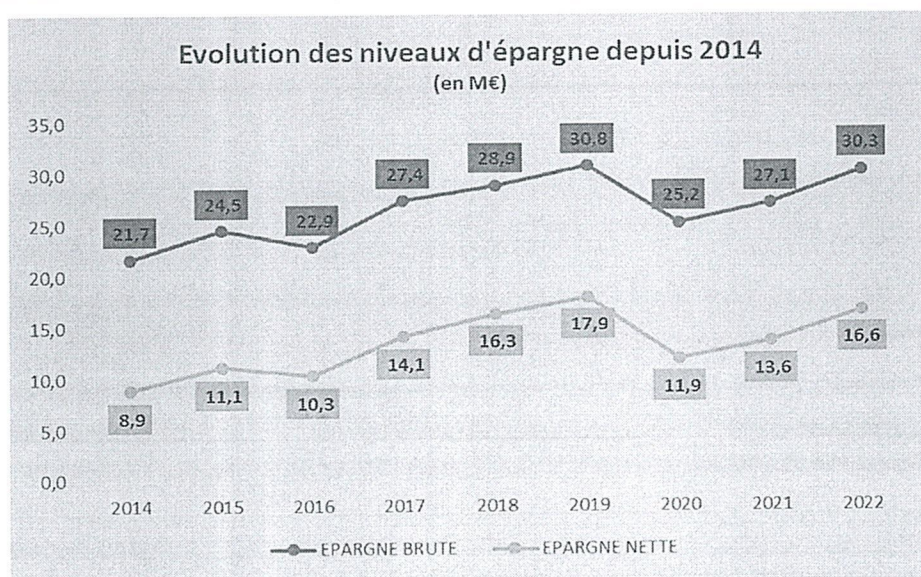
b) Une situation financière robuste et fiable malgré les contraintes

Après deux années marquées en profondeur par la crise sanitaire, **l'année 2022 met en lumière la robustesse de la situation financière de la Ville**, même si la poursuite des crises fait s'éloigner les perspectives d'un retour à la normale.

Si la Ville ne retrouve pas totalement sa trajectoire de dynamique d'avant 2019, sa situation financière se consolide et retrouve un regain, que les années de crise sanitaire avaient très nettement entamé.

▪ Le regain des niveaux d'épargne

PRECISION METHODOLOGIQUE : dans les graphiques ci-après, et s'agissant d'indicateurs de prospective pluriannuelle, les chiffres sont retraités des recettes exceptionnelles (et notamment des cessions). A été retraitée également la recette exceptionnelle d'indemnité perçue en 2018 liée au contentieux cuisine centrale (6,2 M€). Ces retraitements permettent d'apprécier dans la durée la solidité structurelle, hors recettes conjoncturelles ou ponctuelles, de la situation financière. Ils diffèrent à ce titre des résultats annuels bruts donnés plus loin dans le rapport.



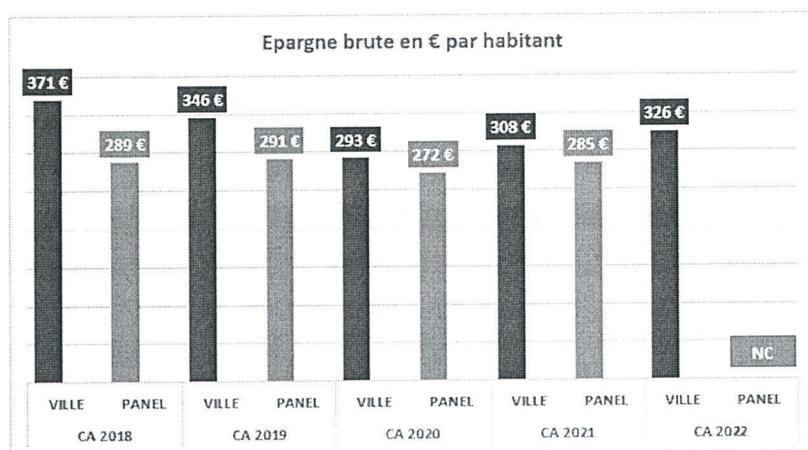
Pour rappel, après une baisse très brutale des dotations entre 2014 et 2017 qui s'est répercutée sur le niveau de l'épargne, la Ville a su reconstituer son autofinancement.

Depuis 2018, sous l'impact conjoint du dynamisme retrouvé des recettes de fonctionnement, notamment de la hausse des dotations de péréquation de l'Etat, et de la mise sous contrainte des dépenses de fonctionnement, les niveaux d'épargne avaient repris une progression permettant de se situer au-delà des seuils pruden-tiels, dans un contexte de stabilité des taux de fiscalité.

La crise sanitaire en 2020 et 2021 marque un décrochement important, mais la situation financière de la Ville lui a permis de réagir, sans hypothéquer durablement l'avenir.

Le regain de 2022 en témoigne, avec une consolidation d'environ 3 M€ (et de l'ordre de + 2,5 M€ avec les cessions, moins importantes en 2022) à la fois de l'épargne brute et de l'épargne nette, en retrouvant des niveaux équivalant à ceux de 2019 et supérieurs à la période 2014-2016, même si ce regain est limité par le contexte inflationniste sur les dépenses, avec notamment +1,5 M€ sur la facture énergétique.

Par rapport à la moyenne des villes comparables (panel de 27 villes de métropole de 100 000 à 300 000 habitants hors communes appartenant aux métropoles de Paris, Lyon, Lille, Marseille), la Ville conserve des niveaux d'épargne supérieurs.



NB : les données 2022 ne sont pas disponibles pour le panel.

Cette solidité structurelle de l'épargne permet de confirmer et conforter l'effort porté sur l'investissement.

- **La consolidation progressive de l'investissement**

Pour mémoire, la prospective prévoyait antérieurement un niveau d'investissement de l'ordre de 32 M€ par an. Ce niveau avait été majoré tout d'abord de 3 M€ en 2020, puis à partir de 2021, cet objectif a été fixé à plus de 42 M€ en ouverture de crédits, en moyenne par an dans le cadre du programme en faveur du Climat et de la Solidarité.

Dans une gestion hors Autorisations de Programme / Crédits de Paiement, la comptabilité d'engagement obligatoire implique les ouvertures de crédits à hauteur des engagements réalisés, correspondant aux commandes et marchés passés.

Quand les commandes passées n'ont pas fait l'objet de paiements sur l'exercice, les crédits font l'objet de restes à réaliser (reports) et sont payés sur l'exercice suivant.

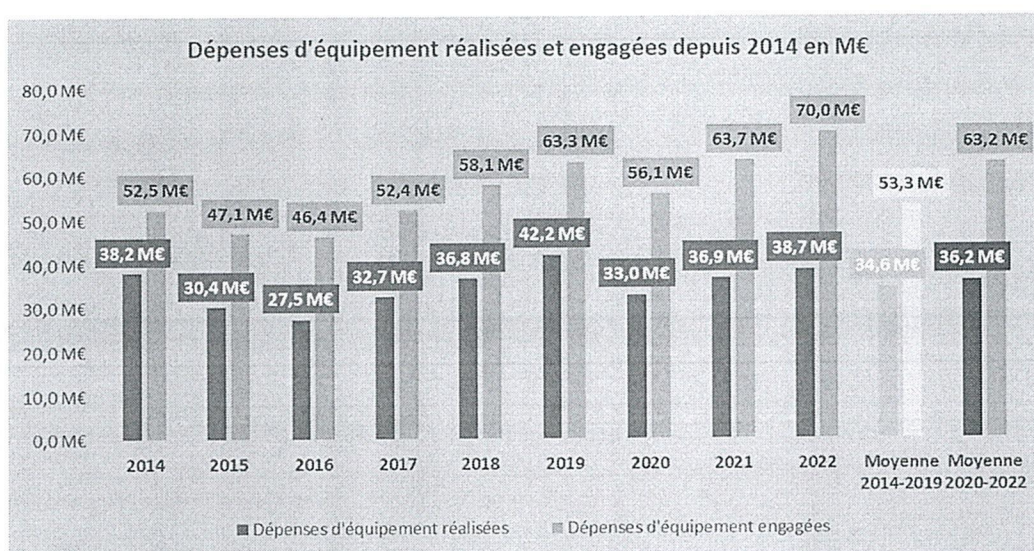
Ces reports sécurisent les engagements pris et matérialisent ainsi le cycle de l'investissement, de la commande au paiement effectif, qui dépasse logiquement le seul cadre de l'année.

Les reports de crédits doivent à ce titre obligatoirement être financés dans le cadre de la reprise des résultats. Même s'ils n'entrent pas dans les réalisations du Compte administratif, ils sont intégrés dans son équilibre, leur déficit devant être prioritairement couvert par le résultat.

Ainsi, la montée en charge progressive du PPI, avec notamment la mise en œuvre opérationnelle du grand plan de rénovation des écoles et des crèches se lit à la fois dans la hausse du montant réalisé mais également dans l'augmentation du montant engagé, correspondant à l'ensemble des commandes et marchés lancés effectivement par la Ville de Besançon, en hausse moyenne de 10 M€ par rapport au mandat précédent.

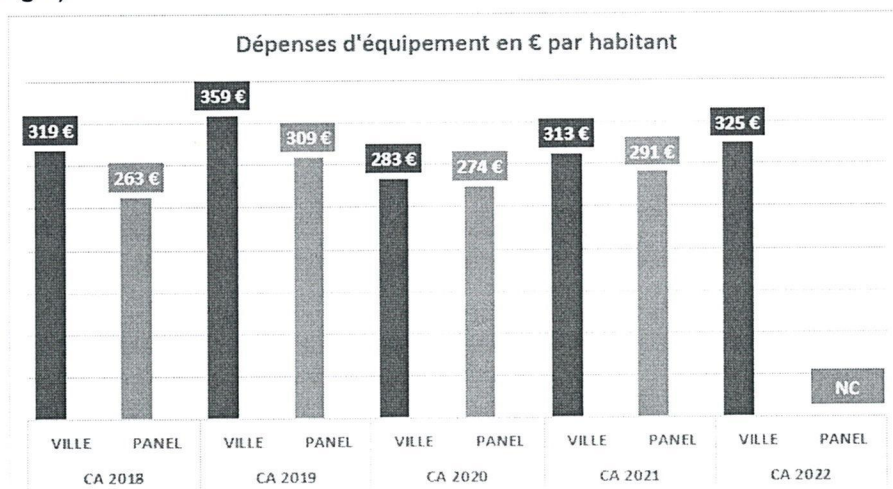
Ce sont ces engagements qui attestent effectivement de la mobilisation de la Ville au titre de l'investissement, mais également de l'impact du dynamisme de sa politique d'investissement sur le carnet de commandes des entreprises.

Rappelons que plus de 75 % des marchés ont été attribués en 2022 à des entreprises régionales.



NB : les chiffres ci-dessus sont retraités des subventions d'équipement versées à GBM pour le Tramway, du fait de leur caractère ponctuel.

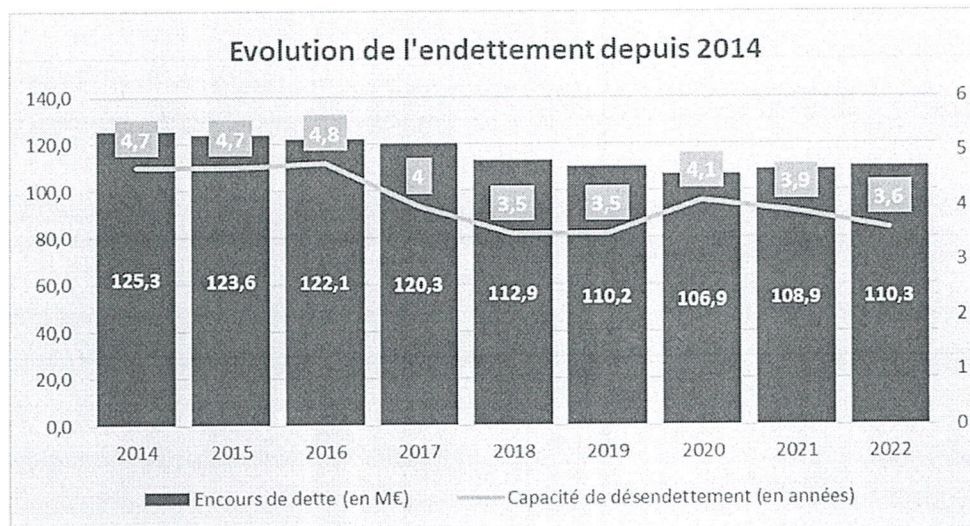
Là encore, comparativement au panel de villes de sa strate, la Ville de Besançon présente une situation favorable, avec un investissement par habitant supérieur à la moyenne (y compris travaux en régie).



En 2022, la Ville investit ainsi 34 € de plus par habitant que sa strate en 2021, soit rapporté au nombre total d'habitants 4 M€ par an de plus que les villes équivalentes.

Cette hausse progressive de l'investissement s'intègre dans un contexte parallèle de baisse de la capacité de désendettement.

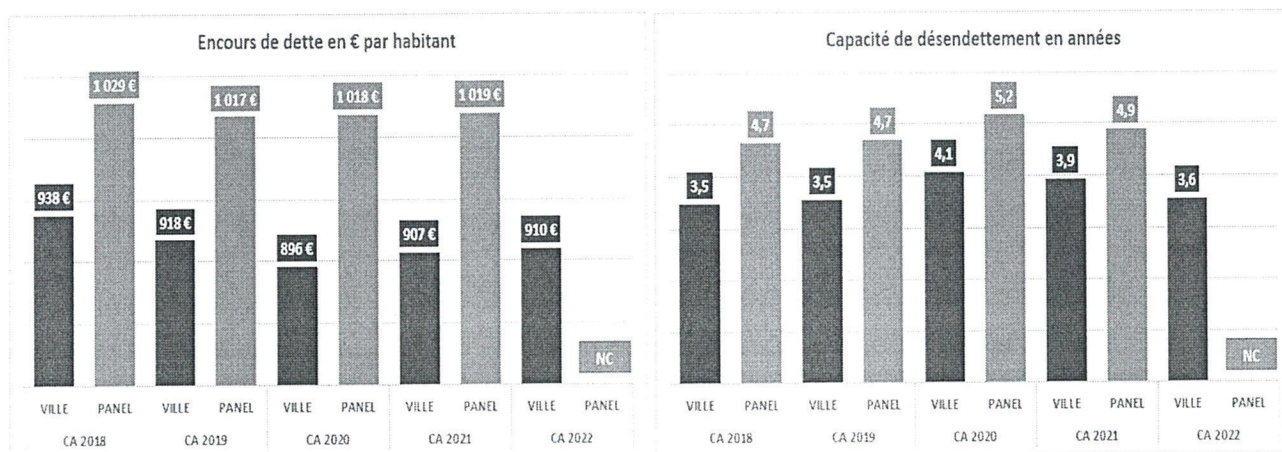
- Un endettement pleinement maîtrisé



Avec une levée d'emprunts à hauteur de 15,1 M€, et un remboursement de capital de 13,7 M€, la Ville s'est très légèrement endettée en 2022, de +1,4 M€ soit + 1,3 %, tout en baissant parallèlement, et c'est l'indicateur principal, sa capacité de désendettement, de 3,9 ans à 3,6 ans.

En effet, ce dernier indicateur mesure la capacité de la collectivité à mobiliser ses ressources pour acquitter sa dette (le seuil d'alerte étant considéré entre 8 et 10 ans).

La Ville est ainsi moins endettée que les villes de sa strate, avec un ratio de capacité de désendettement inférieur.



Le Compte administratif 2022 témoigne donc, par ses résultats financiers, de la robustesse de la situation financière de la Ville, ainsi que de la fiabilité et la soutenabilité de ses engagements.

2. 2022 : un élan pour transformer la Ville

Le budget 2022 s'est inscrit dans le mouvement, celui d'une nouvelle étape de transformation de la Ville, en construisant un nouveau modèle : **une ville plus résiliente, plus résistante aux chocs, qu'ils soient sanitaires, sociaux, énergétiques ou climatiques...**

L'ensemble de la mobilisation a été portée autour du vivant et du bien-vivre ensemble, qui constituent les piliers d'une solidarité accrue, d'un développement dynamique et cohérent, d'une citoyenneté consolidée, en bref, d'une **ville-société où il fait bon grandir et s'épanouir, partager et coopérer, pour agir pour le vivant et s'adapter.**

• Grandir et s'épanouir

○ La Ville s'est donnée comme objectif prioritaire d'offrir à sa jeunesse les conditions pour grandir et s'épanouir pleinement.

C'est un objectif de bien-vivre ensemble au quotidien, mais également pour l'avenir, car une ville qui prend soin de sa jeunesse est attractive et dynamique. C'est la vitalité de notre territoire qui se joue là.

L'année 2022 a tout d'abord permis de consolider **notre plan d'extension de la restauration scolaire**, avec l'objectif d'accueillir à la fin du mandat 70% des enfants inscrits dans les écoles.

500 K€ ont été mobilisés dès le Budget primitif 2022 pour travailler à l'amélioration des conditions d'accueil dans les cantines, aussi bien au niveau du personnel nécessaire, même si les difficultés de recrutement persistent comme dans la plupart des collectivités, que des conditions d'accueil physique et de qualité de l'alimentation.

Près de 1,8 M€ ont été ainsi consacrés aux dépenses liées à l'alimentation des cantines scolaires, avec notamment une première étape dans l'augmentation de la part, à 40 %, de produits bio et sous labels de qualité, en parallèle de hausses très importantes sur le prix des denrées alimentaires, notamment les produits frais.

Le « plan écoles et crèches », qui prévoit un budget de 60 M€ au total pour la rénovation d'une quinzaine d'établissements scolaires et 3 crèches, est désormais pleinement lancé.

En 2022, ce ne sont pas moins de **6,8 M€ qui ont été dépensés « sur le plan écoles et crèches », dont 6,5 M€ pour la rénovation énergétique des établissements Jules Ferry, Boulloche, Kergomard et Kennedy**, avec un objectif de 60 % d'économies d'énergie, et des améliorations notables de confort et d'accessibilité tant pour les élèves que pour le personnel.

En parallèle, ont été lancées les études sur les réhabilitations plus lourdes d'établissements (écoles des Vieilles Perrières, Paul Bert, Jean Macé), à hauteur de afin de débiter les premières opérations sur l'année 2023. Ces travaux sont réalisés en concertation étroite avec tous les acteurs de l'éducation.

Les études ont été également engagées pour **la réhabilitation lourde de la crèche de Saint-Ferjeux**, accueillant 60 enfants, afin de reconfigurer le site, avec une livraison prévue en septembre 2024, ainsi que sur le projet **de transformation de la crèche des Orchamps**, avec le souhait de construire un bâtiment neuf en lieu et place des cinq bâtiments existants, pour gagner en fonctionnalité et prévoir la crèche bisontine du XXI^{ème} siècle. 121 K€ ont été dépensés en études sur ces deux structures.

Par ailleurs, et en complément, **1,4 M€ ont été réalisés en 2022 pour les travaux d'entretien plus courants dans les écoles et les crèches**, mais tout aussi importants au quotidien, et 142 K€ ont concerné **l'équipement numérique** des salles de classe.

En parallèle, **la transformation des cours d'écoles s'intensifie**, dans la continuité de la réalisation innovante à l'école Brossolette, pour proposer de nouveaux aménagements et refondre les cours des écoles sur plusieurs sites (Kergomard, Pierre et Marie Curie, Dürer...).

Au-delà des efforts réalisés en matière d'accueil, la Ville poursuit son action en faveur de l'épanouissement des enfants, notamment dans le cadre **des parcours culturels** (plus de 180 K€ en 2022 hors ressources humaines mobilisées) et des **parcours éco-citoyens de la transition** autour des thèmes du développement durable (20 K€ en 2022).

Pour la période scolaire 2022-2023, 71 % des élèves de classes publiques élémentaires et 89 % des élèves de classes publiques maternelles du quartier de Planoise (près de 600 écoliers concernés) bénéficient des parcours culturels. La Ville a également obtenu le label « 100 % Education Artistique et Culturelle », afin de récompenser les projets de rencontres entre les jeunes et le monde artistique.

La Ville s'implique également dans la réussite des élèves en proposant un véritable projet de vie pour chacun et en étant moteur dans l'expérimentation de dispositifs, en lien **avec son Projet Educatif de Territoire**, notamment dans le cadre de la **Cité Educative de Planoise** (35 K€).

Dans le même cadre, de prévention des difficultés éducatives, la Ville accompagne les familles de jeunes enfants au titre des dispositifs **d'aide à la parentalité** (24 K€).

Plus largement, la jeunesse et l'éducation ne se résumant pas au seul cadre scolaire, périscolaire ou des crèches, les démarches ont été nombreuses.

On peut notamment citer le **lancement des études et des premiers aménagements pour le grand chantier de réalisation du tiers-lieu jeunesse sur le site de Pierre Bayle**, qui va permettre d'offrir un espace multi-activités à destination des jeunes, accessible et favorisant les échanges et fédérant tous les acteurs de la jeunesse autour d'un site et d'un projet commun.

Dans ce cadre, la démarche « **Être Jeune à Besac** » a été lancée pour faire émerger la parole des jeunes et recueillir leurs propositions et leurs ressentis pour structurer une politique jeunesse globale, avec des besoins notamment relayés par une consultation numérique et dans le cadre de rencontres organisées.

Sur le site de la Citadelle, le troisième défi « Citamix » s'est tenu pour que la jeunesse et les technologies valorisent l'histoire. De même, la 6^{ème} édition du camp-chantier a permis à de nombreux jeunes de découvrir son patrimoine d'une manière originale, en participant à sa restauration.

132 K€ ont été réalisés en faveur du **renouvellement des aires de jeux publiques dans les écoles et quartiers**.

○ **Les acteurs culturels et sportifs jouent également un rôle structurant en matière de jeunesse et de citoyenneté, mais aussi de visibilité et de rayonnement, et donc de développement.**

S'appuyant sur la dynamique **Terre de Jeux**, la Ville a activement participé à **l'organisation d'événements sportifs** tels que les Championnats de France de tir sportif en février 2022 ou l'accueil des deux dernières manches de Coupe de France de BMX en octobre dernier. Cette capacité d'organisation permet de mettre en lumière la qualité des infrastructures, notamment dans le cadre des sites de préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

La richesse du tissu associatif est un véritable atout, avec un rôle d'exemplarité et d'entraînement.

Rappelons que les secteurs sportif et culturel versent à eux deux 4,5 M€ de subventions, soit plus de la moitié des subventions versées par la Ville hors CCAS. En dépenses de fonctionnement, y compris masse salariale, le Sport et la Culture représentent à eux deux plus de 32 M€.

Parmi les subventions versées, le sport de haut niveau représente 1,7 M€, 0,3 M€ étant consacrés au sport amateur et 0,4 M€ aux manifestations et dispositifs sportifs. Les subventions dans le domaine culturel s'élèvent à 2,1 M€.

Cet engagement collectif a été reconnu par l'obtention du 4^{ème} laurier du label « Ville active et sportive », qui vient récompenser le travail quotidien des clubs et associations, et confirmer la qualité des équipements et projets.

Les premiers travaux, pour 233 K€, ont débuté **sur la base outdoor aux Prés de Vaux**, en lien avec Grand Besançon Métropole, afin de transformer le site en profondeur et en faire un nouvel élément d'attractivité dédié aux sports de plein air, notamment nautiques.

59 K€ ont été alloués aux études de programmation **du futur pôle sportif de Planoise sur le site de Diderot**, avec un projet total de 10,5 M€. L'aspect innovant de ce projet réside dans le fait qu'il lie un nouvel équipement avec la conservation et la rénovation de l'ancien. Ce projet ouvre ainsi des perspectives inédites quant à une pratique sportive pluridisciplinaire, avec une capacité supplémentaire de 500 places (qui s'ajoutera aux 300 places du gymnase actuel), permettant d'accueillir des compétitions d'envergure, tout en offrant des créneaux d'entraînements supplémentaires, en parallèle d'objectifs de performance énergétique élevés sur les deux bâtiments.

La Ville a également investi dans **la réfection de la piste de BMX du Rosemont** à hauteur de 149 K€ en 2022, pour permettre l'accueil de compétitions internationales, dont la future manche des championnats d'Europe en juillet prochain.

1 M€ de crédits ont été affectés à la rénovation des équipements et terrains sportifs existants, y compris la réhabilitation du pôle des Montboucons et l'éclairage des stades, qui s'ajoutent aux 169 K€ consacrés à la modernisation du matériel.

En matière culturelle, un des événements phare de l'année 2022 fut **la tenue des Assises de la Culture** en décembre dernier, l'occasion d'un riche moment de réflexion nourri par un diagnostic établi à partir d'une enquête inédite sur la création artistique au sein de la Ville. En février 2022, ce sont également les habitants qui ont été consultés sur leurs habitudes et préférences culturelles.

L'ouverture aux pratiques culturelles s'est également développée par **la mise en place du ticket culture, venu s'ajouter au ticket sport** en septembre dernier pour aider les familles les plus défavorisées à accéder aux activités artistiques proposées par les associations et clubs. 122 K€ y sont dédiés au total.

Dans le cadre du **fonds exceptionnel de soutien à la création contemporaine** décidé en 2021, la Ville a fait l'acquisition d'œuvres à des artistes locaux sur l'année 2022, autour des thèmes de l'environnement, la place de la femme ou le travail et ses évolutions, avec une cinquantaine d'œuvres achetées et exposées à travers la Ville (50 K€).

43 K€ ont été par ailleurs affectés à **la conception et réalisation d'une œuvre par Nathalie Talec en hommage à Colette**, dans le cadre de la réalisation du parcours en faveur des grandes figures féminines ayant des liens étroits avec Besançon.

Par ailleurs, le gros œuvre de **la rénovation du Musée de la Résistance et de la Déportation** a débuté en janvier 2022.

Ce chantier structurant touche à sa fin cette année avec une réouverture très attendue en septembre prochain. Le lieu est désormais entièrement repensé, avec une nouvelle exposition permanente, un vaste espace temporaire et un espace dédié à l'art en déportation, avec 500 œuvres et une collection

unique en Europe. **1,6 M€ ont été dépensés en 2022 pour ce futur équipement, dont la rénovation totale représente un budget de 5,4 M€.**

La Citadelle, elle aussi, se transforme, et l'année 2022 a été particulièrement riche, avec notamment une programmation estivale renouvelée, thématisée autour des arts du spectacle et de la rue dans la cadre d'un hommage au Cirque Plume.

S'agissant des Musées du Centre, le Musée du Temps a rouvert ses portes au public en juin 2022, après d'importants travaux de rénovation et mise en accessibilité, avec le développement d'outils numériques d'aide à la visite. 620 K€ ont été consacrés à cette opération.

Au sein du **Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, l'exposition « Le Beau Siècle »** a débuté en novembre dernier, avec 370 œuvres proposées aux visiteurs.

1,2 M€ ont été consacrés à améliorer le patrimoine et le mobilier des équipements culturels et 341 K€ ont été affectés au renouvellement et la modernisation du fonds des bibliothèques municipales.

En matière de préservation du patrimoine, le clocher de **l'église Saint-François Xavier** a été rénové (259 K€) et dans le cadre de la dernière phase du vaste plan de rénovation **des fortifications Vauban** initié en 2017, le chantier sur **le bastion de l'Archevêque** a débuté l'automne dernier : **1,1 M€ ont été consacrés à la restauration du patrimoine classé UNESCO.**

L'année 2022 a vu également l'achèvement du déménagement de l'abbatiale Saint-Paul l'hiver dernier, avec 230 tonnes de pierres et 400 pièces historiques installées dans les réserves des anciens locaux Superfos aux Prés de Vaux.

• Partager et coopérer

Le budget 2022 avait placé **la lutte contre les vulnérabilités** comme ligne directrice de l'action municipale. L'Analyse des Besoins Sociaux ne fait que rappeler l'importance de la place de l'humain, de la proximité, de la solidarité, comme conditions de la résilience.

Les différentes crises successives connues ces dernières années ont permis de démontrer notre réactivité, avec des fragilités encore renforcées, notamment en termes de santé ou de précarité énergétique frappant les ménages les plus démunis.

○ **La Ville a de nouveau accru en 2022 son soutien au CCAS, dont on a fêté les 50 ans d'existence en octobre dernier, avec une subvention de près de 9,9 M€ mobilisée, en augmentation de + 1,5 % par rapport à 2021 (+ 146 K€).**

Validé en mars 2022, **le projet social du CCAS 2022-2026** a permis d'ouvrir le travail de concrétisation des liens entre nos deux entités pour établir dans la durée une collaboration de tous les instants en matière de solidarités, proximité et innovation sociale, avec l'appui des 150 associations bisontines du champ social.

Dans ce cadre, la Ville et le CCAS poursuivent leur attention envers les personnes isolées, notamment les seniors et les personnes porteuses de handicap, mais également avec un effort accru pour l'aide alimentaire. La 3^{ème} édition du forum de l'innovation sociale « Lundisociable » s'est focalisée sur la thématique du logement, sous le parrainage de la Fondation Abbé Pierre.

La Ville s'est également engagée à **accompagner les femmes victimes de violence, avec des niveaux de subventions renforcés et en initiant un projet dédié à l'accueil des femmes**, en lien avec les associations d'aide aux victimes.

Besançon s'est par ailleurs impliquée dans l'accueil des primo-arrivants, notamment avec la signature d'un Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des Réfugiés (CTAIR) et l'adhésion à l'Association des villes et territoires accueillants (ANVITA), pour un montant de subvention de l'Etat de 200 K€ en 2022, affectées à la réalisation d'actions concrètes d'accompagnement.

Le Service Local d'Information pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME) permet par ailleurs d'accompagner et conseiller les habitants, afin de lutter contre la précarité énergétique et limiter l'impact de la flambée des prix de l'énergie.

Fruit d'un travail transversal et collaboratif entre tous les acteurs et partenaires, **les actions et travaux réalisés en faveur de la mise en accessibilité des bâtiments et espaces publics** se sont encore intensifiés en 2022, avec la finalisation par exemple de la rénovation du Musée du Temps. **2,7 M€** y ont été dédiés.

○ **La sécurité et la tranquillité publique** sont également au cœur de nos préoccupations avec un montant, toutes dépenses confondues, y compris masse salariale, **de près de 5 M€** mobilisés globalement, en installant durablement de la présence humaine dans nos quartiers, grâce au travail quotidien sur le terrain de nos policiers municipaux.

L'effort se poursuit en 2023, dans le cadre du Budget primitif à hauteur de 5,5 M€, dont 4,5 M€ pour la Police Municipale, le solde relevant des autres dépenses de sécurité et de tranquillité publique, incluant la fourrière municipale.

Cette police de proximité, de terrain est essentielle au vivre-ensemble. La Tranquillité publique s'exerce en coordination avec les différents partenaires (associations, Préfecture, Justice, bailleurs,...) dans le cadre du Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CLSPDR).

Le travail partenarial en faveur de **la prévention de la délinquance et la lutte contre les addictions** s'est prolongé en 2022 pour permettre à nos jeunes adolescents de limiter les risques. **Le Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles (CDDF)** est installé depuis avril 2022 afin d'aider les parents qui font face à des situations préoccupantes ou face au décrochage scolaire.

Les questions liées à la sécurité routière, notamment dans des zones urbaines très fréquentées, ont nourri la réflexion et la concertation pour une **ville sécurisée et apaisée, notamment aux abords des écoles**. Cela passe notamment par le développement du cyclable, dans le cadre du schéma directeur porté par GBM, la sécurisation, comme aux abords du lycée Pergaud ou de la Citadelle, et la création de chemins piétonniers, ainsi que le développement des zones 30.

Une carte interactive a été mise en ligne pour recenser précisément les lieux où sont vécus les désagréments liés à la circulation. Ce diagnostic permettra de mieux cibler les besoins et d'améliorer le partage des espaces publics et leur utilisation dans les déplacements.

Les dépenses de fonctionnement liées au Tourisme atteignent **400 K€ en 2022** avec principalement le soutien à l'Office de Tourisme (300 K€) et les subventions dans le cadre des Congrès (33 K€). Le crédit versé au Casino dans le cadre de son soutien aux manifestations culturelles s'établit quant à lui à 53 K€.

○ **Partager, c'est aussi partager les ressources et donc l'espace urbain et l'aménager pour un développement cohérent et équilibré.**

La Ville reste fortement impliquée dans **la dynamisation du Centre-Ville, afin de préserver sa vitalité et son attractivité.**

Les dépenses de fonctionnement liées **au Commerce** s'établissent à près de 350 K€ avec 230 K€ versés sous forme de subventions et 120 K€ de crédits de services. Le soutien à l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon se monte à 179 K€ consacrés au fonctionnement de la structure (70 K€), à la mise en œuvre d'un plan de communication et de promotion des manifestations (89 K€) et enfin pour les samedis piétons organisés au cours de l'année (20 K€). Une subvention de 16 K€ a également été attribuée au collectif Recidev pour l'organisation de son 22^{ème} marché solidaire de Noël. Les crédits de services concernent principalement les dépenses de prestations d'animations commerciales.

Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, l'**Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouveau Urbain (OPAH RU)** a permis de soutenir les propriétaires désireux de réhabiliter leur bien et les opérations de réhabilitation portées par la Ville se sont poursuivies (278 K€), notamment sur un premier site au 8 rue Bersot, avec l'acquisition du bâtiment insalubre et la réalisation de diagnostics.

Le vaste plan de réaménagement destiné à transformer le **quartier de Planoise** est entré en phase opérationnelle, dans le cadre du **Nouveau Programme de Renouveau Urbain (NPRU)**. 183 M€ sont consacrés au projet global. En parallèle des opérations de déconstructions d'immeubles d'habitation et de relogements portées par les bailleurs, **813 K€ ont été investis en 2022**.

1 M€ ont été par ailleurs consacrés au site de la Grette, avec d'une part les aménagements et le «**préverdissage** » du secteur avec une végétalisation progressive qui transforme le site en profondeur et d'autre part, les études pour la mise en œuvre du projet urbain, dans le cadre de la concertation lancée.

Par ailleurs, la **reconversion du site Saint-Jacques** a connu une évolution majeure, avec la décision de la Ville de porter un nouveau projet urbain de qualité et d'envergure, en lien avec la SPL Territoire 25 et en lançant en décembre dernier l'**opération publique d'aménagement urbain du quartier Saint-Jacques Arsenal**.

Parallèlement, les premiers aménagements ont été réalisés, avec des opérations de déconstructions emblématiques réalisées sur le secteur, notamment la cheminée de l'ancien hôpital menée par GBM dans le cadre des travaux préparatoires à la future Grande Bibliothèque. **960 K€ ont été consacrés à cette opération en 2022**.

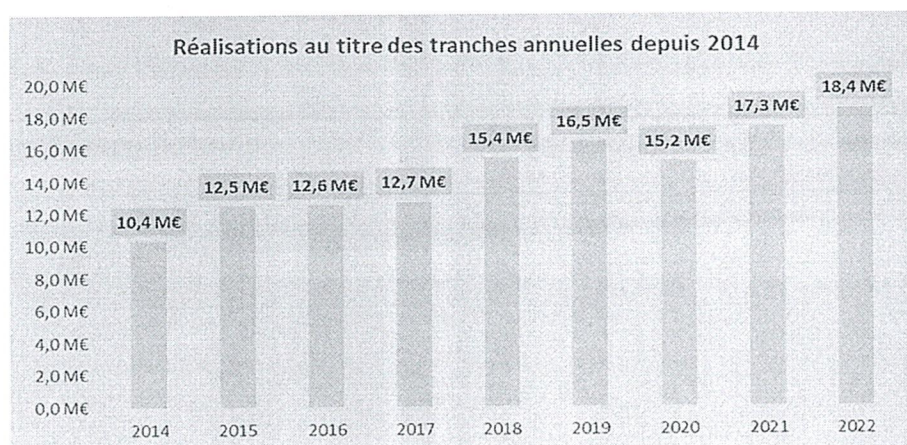
La Ville a également versé les participations dévolues au développement des aménagements **du secteur des Hauts du Chazal (420 K€) et du pôle tertiaire Viotte (400 K€)**.

○ **L'accent a été une nouvelle fois mis sur les travaux de proximité en 2022, avec la recherche continue d'une amélioration de la qualité de la vie au service de la solidarité.**

Ces travaux permettent au quotidien de répondre aux besoins des habitants au sein des quartiers, en offrant des équipements de qualité pour que l'action municipale soit visible dans les écoles, crèches, lieux culturels et associatifs, équipements sportifs...

L'ensemble de ces travaux permet également de participer à l'effort de sobriété énergétique, au-delà des aspects de confort d'usage, et assurer une maîtrise des coûts de fonctionnement dédiés.

18,4 M€ (dont l'attribution de compensation à GBM pour la Voirie) ont été réalisés au titre des tranches annuelles, ce qui représente près de la moitié de nos dépenses d'équipement totales. Ce poste a été fortement renforcé ces dernières années.



Le renforcement de la proximité se traduit également dans le développement de la participation citoyenne.

2022 a ainsi été marquée par **la mise en place des « initiatives citoyennes » et par le lancement de la campagne pour le budget participatif**. Dans ce cadre, un appel à projets a été lancé, aboutissant à l'émergence de près de 120 propositions. 7 projets sur les 24 pré-sélectionnés dans le cadre de l'analyse technique réalisée, ont été retenus cette année et vont faire l'objet d'une mise en œuvre dans les 2 ans.

Après la conférence citoyenne sur l'avenir des Vaîtes en 2021 et d'autres ateliers participatifs sur les écoles, de grandes concertations ont été lancées en 2022, sur des projets tels que la végétalisation de la place de la Révolution, l'aménagement des abords du lycée Jules Haag, ou encore la circulation du quart Nord-Est de la Ville.

• Agir pour le vivant et adapter

Face à la crise climatique, la Ville s'engage avec force pour accélérer la transition, tout en aménageant l'espace urbain pour protéger les habitants et la biodiversité contre les effets du réchauffement climatique.

Cet axe est transversal à l'ensemble des politiques publiques municipales et des relations avec nos partenaires, comme en témoignent le rapport annuel en matière de Développement Durable, mais également le développement de **l'achat éco-responsable matérialisé par le SPASER** (Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables), mais aussi **la grille d'analyse mise en place vis-à-vis de nos partenaires bancaires**. La Ville a également lancé la stratégie Agenda 2030 visant à fixer les orientations en faveur de la résilience du territoire.

Le Plan de sobriété énergétique, mis en place dès la rentrée 2022 **sans fermeture d'équipements publics ni suppression de services**, participe clairement de cette transition, tout en limitant l'impact des hausses de tarifs énergétiques sur la Ville.

Avec la réduction des températures dans les locaux administratifs, mais également culturels (musées) ou sportifs (gymnases, piscines...), avec l'extinction anticipée des mises en lumières de bâtiments publics et patrimoniaux, mais aussi le plan d'extinction progressive de l'éclairage public dans certains quartiers, la Ville réalisera annuellement une économie de l'ordre de 1,2 M€ sur sa facture énergétique.

Ces mesures se sont accompagnées d'une accélération, notamment par le biais des décisions modificatives 2022 qui ont permis de débloquer près de 600 K€ de crédits en cours d'année, pour des travaux d'économies d'énergie.

581 K€ ont été dédiés à **la finalisation du programme de rénovation énergétique des gymnases de la Ville**, qui ont bénéficié de travaux d'amélioration et de modernisation, pour un investissement global de 6,5 M€.

Au-delà des 6,8 M€ dédiés au plan de rénovation des écoles et des crèches et des 5,1 M€ réalisés pour l'optimisation du patrimoine bâti municipal, ces 2 postes représentant à eux seuls plus de 30 % de notre investissement en 2022, un effort tout particulier a été réalisé en matière de développement des énergies renouvelables, avec 529 K€.

Cela a notamment permis l'installation d'une nouvelle chaufferie au groupe scolaire Fertet ainsi que la réalisation d'un puits géothermique en plein cœur du Centre-Ville, sur la place Granvelle, en octobre dernier pour exploiter cette nouvelle source d'énergie renouvelable et couvrir une partie des besoins de chaleur notamment du Musée du Temps, du Kursaal ou du Théâtre Ledoux.

En termes d'économies d'énergie et en préfiguration du grand programme lancé en 2023, 2022 a permis d'engager le remplacement des installations d'éclairage dans certains équipements,

notamment le stade d'entraînement d'athlétisme et de football du complexe sportif Léo Lagrange, le pôle sportif des Montboucons, la Maison de quartier Nelson Mandela, le groupe scolaire Helvétie, le centre technique municipal, le centre Sancey... Les projets ciblés permettront d'économiser plus de 110 000 kWh.

De même, le projet « Planoise Solaire » a débuté dans le but de lutter contre la précarité énergétique, en lien avec les bailleurs sociaux, grâce à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits de certains bâtiments.

La formalisation en 2022 de l'acquisition de 128 nouveaux horodateurs alimentés à l'énergie solaire va également permettre une intégration plus large des énergies renouvelables dans les pratiques, tout en remplaçant le parc vieillissant actuel et en facilitant leur utilisation pour une meilleure rotation du stationnement de surface (58 K€).

Les projets de végétalisation et de désimperméabilisation des espaces publics se sont également accélérés en 2022, afin de réduire les impacts du réchauffement climatique dans la Ville. A titre d'exemple, les écoles Pierre et Marie Curie et Dürer ont bénéficié d'aménagements, de même que le parking de la Malcombe et le square de l'Amitié.

552 K€ ont été affectés à la lutte contre les îlots de chaleur et près de 600 K€ ont été par ailleurs engagés pour finaliser les aménagements et lancer les travaux, notamment sur le parking des Flandres, les cours de la crèche de Clairs Soleils et de l'école Granvelle ou la promenade des Vieux Glacis...

En matière de développement des modes doux, en lien avec la compétence exercée par GBM, la Ville, en tant que secteur spécifique, porte une orientation marquée dans **la modernisation et l'amélioration des déplacements multimodaux**. A ce titre, près de 406 K€ ont été versés par voie de fonds de concours à GBM pour les travaux de requalification et d'entretien de voirie, notamment pour l'aménagement de pistes cyclables dans les quartiers, qui viennent s'ajouter aux 3,9 M€ d'attribution de compensation versés en investissement.

Un nouvel itinéraire cyclable a été engagé au cours de l'année 2022 sur le secteur de Besançon, entre les rues Weiss et Trépillot pour poursuivre la réalisation de l'axe cyclable Est-Ouest.

La réflexion en 2022 sur **le devenir « végétal » de la place de la Révolution** et la vaste concertation publique menée dans ce cadre ont permis d'aboutir à un projet d'ensemble adapté aux usages et qui va permettre une vraie réappropriation par tous de cette place minérale, avec des travaux qui commenceront cet automne.

En lien avec GBM, maître d'ouvrage sur ces opérations, des travaux de renaturation ont également été réalisés sur le parvis de l'hôpital Jean Minjot et la place de Lattre de Tassigny, et ont débuté sur la place de la Bascule, afin d'en améliorer l'accès et l'usage.

En matière de préservation de la biodiversité, de nouvelles pistes ont été explorées sur la gestion des espaces verts, avec la création de prairies fleuries pour 8 000 m². A travers des réunions publiques pédagogiques, les services techniques sont venus à la rencontre des habitants pour expliquer les choix en matière de gestion durable des espaces verts.

En parallèle, **la Ville a multiplié les plantations pour accroître son patrimoine arboré** (près de 1 100 arbres plantés durant l'hiver 2021-2022 et 1 000 arbres prévus chaque hiver), en favorisant les espèces locales et favorables à la biodiversité.

Globalement, 734 K€ ont été dédiés en investissement à la préservation des espaces verts et naturels. En fonctionnement, le budget dédié à la biodiversité et Espaces verts y compris ressources humaines représente 5,6 M€.

La Ville a organisé pour la première fois à Besançon **la 12^{ème} édition des Assises Nationales de la Biodiversité**, confortant Besançon comme un des référents nationaux sur cette thématique. La Ville

mène à ce titre une politique forestière innovante, avec 400 hectares de forêt, notamment dans le cadre de son budget dédié, de 0,6 M€.

Dans le cadre du programme global de transformation du Campus, **le Jardin des Sciences** a vu son chantier débuté, avec la construction des futures serres le long de la route de Gray. **1,7 M€** ont été affectés à ce vaste projet en faveur de la culture scientifique.

- La déclinaison des politiques municipales selon les finalités du Développement Durable

Les graphiques ci-après présentent les réalisations 2022 en lien avec les finalités du Développement Durable. Il s'agit d'une première approche qui sera **complétée et détaillée notamment dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 2030 et des enjeux de résilience, démarches parallèles en cours.**

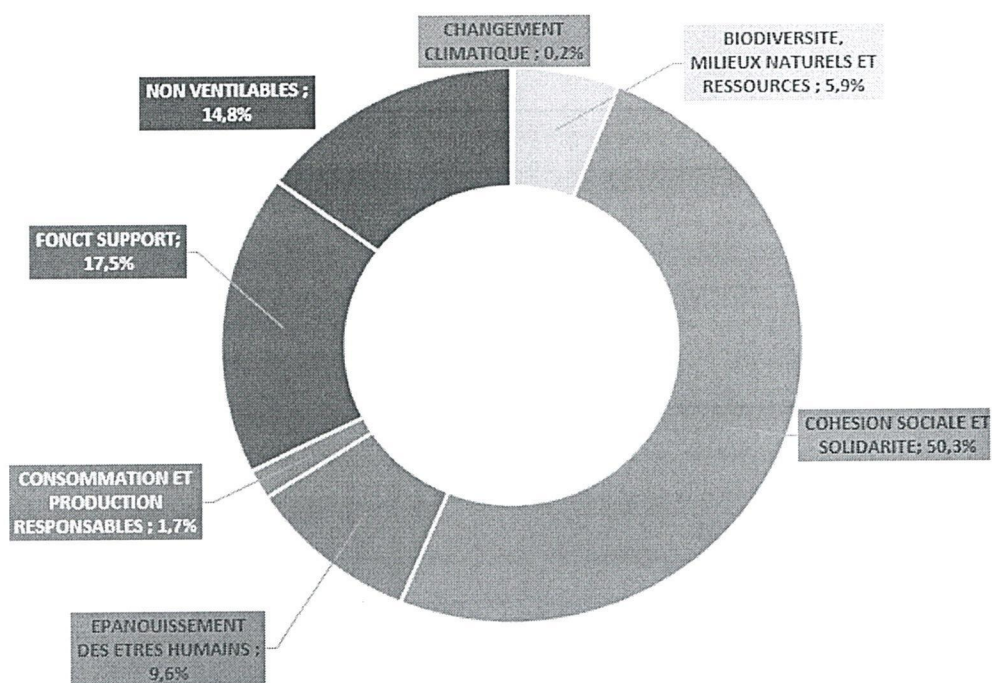
Chaque année en effet, la Ville établit son rapport de Développement Durable portant sur l'année écoulée, afin d'exposer les actions menées dans ce domaine. La Ville joue ainsi un rôle essentiel pour l'atteinte des ODD (Objectifs de Développement Durable) en déclinant les 5 finalités du développement durable autour de 42 objectifs locaux propres.

Le Développement Durable est une thématique transversale, qu'il est parfois difficile de retranscrire au niveau budgétaire. En effet, un projet ou une action peut répondre à plusieurs objectifs, c'est même le cas pour la plupart des interventions municipales.

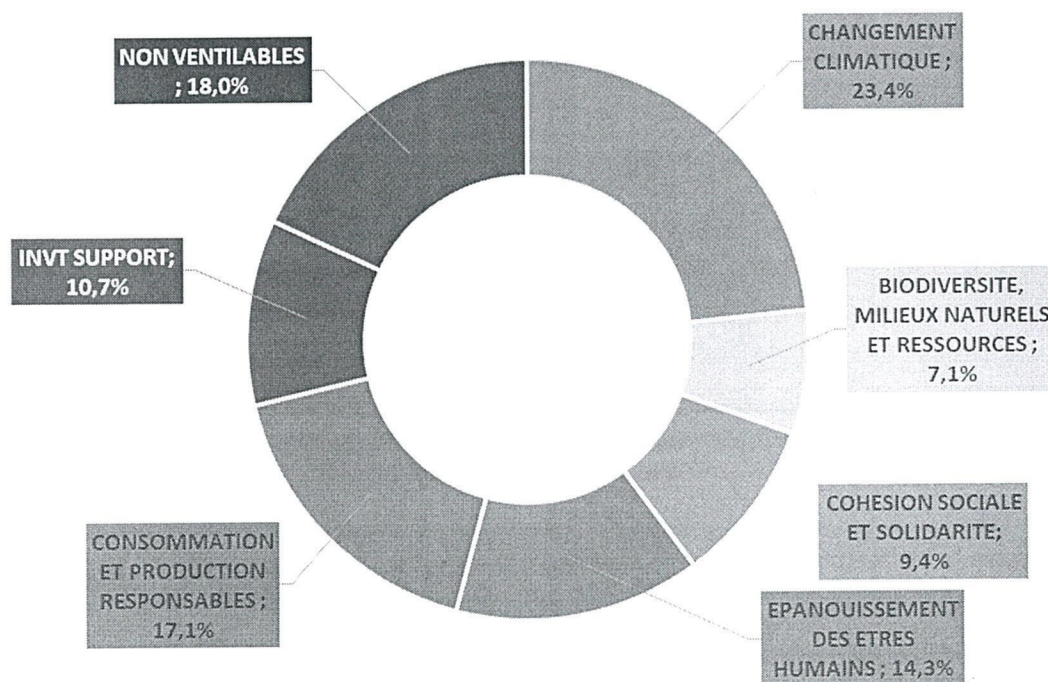
Dans ce cadre, le choix a été fait de classer l'investissement par projet, et selon l'objectif principal de cette même opération, pour éviter des découpages artificiels. En fonctionnement, c'est l'approche par fonction qui a prévalu, correspondant aux grands domaines d'activités.

Suivant ces orientations, les réalisations menées par la Ville sur l'année 2022 peuvent se répartir comme suit, tous budgets confondus (hors dette), par section et en fonction des 5 finalités.

REPARTITION DU FONCTIONNEMENT ENTRE LES 5 FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE



REPARTITION DE L'INVESTISSEMENT ENTRE LES 5 FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE



Les dépenses non ventilables en fonctionnement et en investissement concernent le plus souvent à des dépenses non sécables, par exemple les attributions de compensation versées à GBM sur la Voirie (qui recouvrent des dépenses de pistes cyclables ou de chemins piétonniers, qui correspondent à la finalité de changement climatique, mais aussi des carrefours à feux ou de la signalisation), ou encore de dépenses « régaliennes », comme la sécurité, l'état civil, les cimetières mais aussi les dépenses strictement financières.

Par ailleurs, une part des dépenses est intégrée logiquement en dépenses supports : cela correspond à l'ensemble des actions des services supports de la collectivité (finances, ressources humaines, Parc Automobile, bâtiment) et qui interviennent pour le bon fonctionnement du service public et de l'ensemble des politiques publiques. Autre exemple, le poste énergie en fonctionnement, qui fait l'objet d'un suivi par ailleurs, mais dont la seule imputation comptable ne permet pas de le répartir entre les différentes composantes.

Cette approche met toutefois en valeur que le fonctionnement de la Ville est très fortement et logiquement orienté sur la cohésion sociale, la solidarité et l'épanouissement humain : c'est le propre du service public rendu et du travail des équipes municipales.

Par ailleurs, on voit que **l'objectif de changement climatique se traduit notamment en investissement** : il se trouve en effet par exemple dans les actions menées en matière de développement des énergies renouvelables, de travaux énergétiques, de lutte contre la chaleur...

C'est un poste qui se développe de manière importante : en 2020, il représentait 6,9 % des dépenses d'investissement, 21,8 % en 2021 et 23,4 % en 2022.

C'est le fait notamment du déploiement du programme massif d'investissement en faveur du Climat et de la Solidarité, par la désimperméabilisation des espaces et la rénovation des écoles et crèches. Ces actions d'adaptation au changement climatique auront par ailleurs un impact en matière de cohésion et d'épanouissement (avec des équipements mieux adaptés, un meilleur confort), tout autant qu'en matière de baisse des consommations énergétiques. C'est le propre d'une approche globale des politiques publiques à mener.

II. LES DONNEES BUDGETAIRES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

1. Les résultats du budget général

Le budget général se compose du budget principal et de 5 budgets annexes en 2022 : Forêts, Archéologie Préventive, Zones d'Activités Edison, Brès et Lotissement Montarmots. Le budget principal représente la quasi-totalité des dépenses du budget général.

Les réalisations du Compte administratif 2022 s'élèvent pour le budget général tous mouvements confondus et hors restes à réaliser de fin d'exercice à 226,5 M€ en dépenses et à 266,2 M€ en recettes.

Le détail des prévisions, réalisations et restes à réaliser s'établit comme suit :

	CREDITS OUVERTS		REALISATIONS (Mouvements réels)		REALISATIONS (Mouvements d'ordre)		RESTES A REALISER	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
BUDGET PRINCIPAL	287 161 001,58	287 161 001,58	197 615 231,26	237 074 093,70	27 210 872,42	27 210 872,42	31 232 341,59	260 420,00
INVESTISSEMENT	100 168 018,25	100 168 018,25	54 255 767,44	54 253 731,13	11 304 560,50	17 219 164,37	31 232 341,59	260 420,00
FONCTIONNEMENT	186 992 983,33	186 992 983,33	143 359 463,82	182 820 362,57	15 906 311,92	9 991 708,05	0,00	0,00
BUDGET FORETS COMMUNALES	1 115 474,53	1 115 474,53	607 197,44	837 504,85	236 954,89	236 954,89	162 061,21	0,00
INVESTISSEMENT	442 828,53	442 828,53	135 398,01	288 750,53	80 000,00	156 954,89	162 061,21	0,00
FONCTIONNEMENT	672 646,00	672 646,00	471 799,43	548 754,32	156 954,89	80 000,00	0,00	0,00
BUDGET ZA THOMAS EDISON	128 389,82	128 389,82	128 389,82	128 389,82	0,00	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	128 389,82	128 389,82	128 389,82	128 389,82	0,00	0,00	0,00	0,00
BUDGET ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	790 753,30	790 753,30	477 305,34	739 762,70	14 594,42	14 594,42	0,00	0,00
INVESTISSEMENT	46 873,30	46 873,30	13 041,98	36 926,87	0,00	14 594,42	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	743 880,00	743 880,00	464 263,36	702 835,83	14 594,42	0,00	0,00	0,00
BUDGET ZA MADELEINE BRES	420 955,50	420 955,50	210 477,75	0,00	0,00	0,00	0,00	210 477,75
INVESTISSEMENT	210 477,75	210 477,75	210 477,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	210 477,75	210 477,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 477,75
BUDGET LOTISSEMENT MONTARMOTS	488 852,37	488 852,37	15 027,63	0,00	0,00	0,00	152 932,37	167 960,00
INVESTISSEMENT	167 960,00	167 960,00	15 027,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	320 892,37	320 892,37	0,00	0,00	0,00	0,00	152 932,37	167 960,00
BUDGET GENERAL	290 105 427,10	290 105 427,10	199 053 629,24	238 779 751,07	27 462 421,73	27 462 421,73	31 547 335,17	638 857,75
INVESTISSEMENT	101 036 157,83	101 036 157,83	54 629 712,81	54 579 408,53	11 384 560,50	17 390 713,68	31 394 402,80	260 420,00
FONCTIONNEMENT	189 069 269,27	189 069 269,27	144 423 916,43	184 200 342,54	16 077 861,23	10 071 708,05	152 932,37	378 437,75

Les mouvements d'ordre s'équilibrent à 27,5 M€ et correspondent essentiellement à 15,6 M€ de dotations aux amortissements, 9,2 M€ de neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées, 1,7 M€ d'opérations comptables patrimoniales liées à l'intégration de biens et à des cessions, 0,3 M€ de transfert sur des comptes d'immobilisations des études effectuées et 0,7 M€ de travaux en régie.

Les opérations réelles s'établissent quant à elles au total à 199,1 M€ en dépenses (et 31,5 M€ de restes à réaliser) et à 238,8 M€ en recettes (et 0,6 M€ de restes à réaliser).

Hors opérations liées à la gestion active de la dette (équilibrées en dépenses et en recettes à 1,8 M€) et des résultats d'investissement repris, **les dépenses réelles du budget général s'établissent à 197 M€, en augmentation de 7,7 M€ par rapport au Compte administratif 2021, dont :**

- 144,4 M€ pour le FONCTIONNEMENT

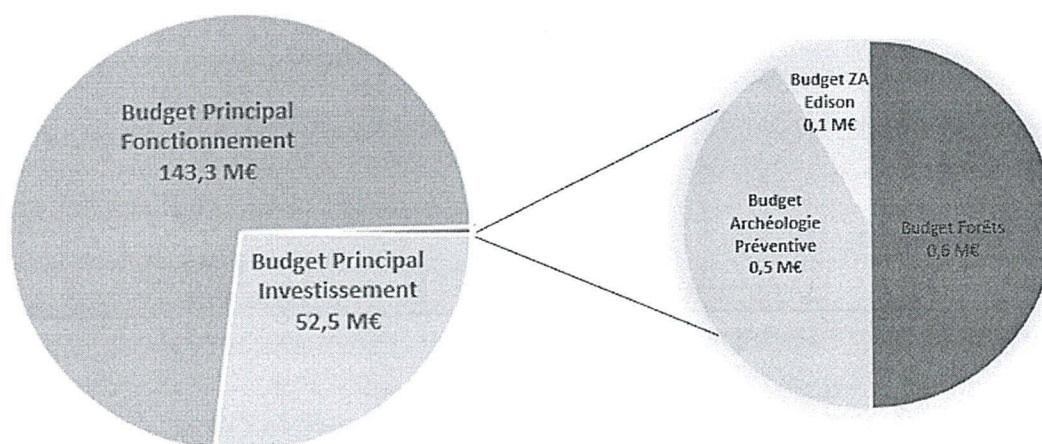
- 52,6 M€ en INVESTISSEMENT.

La répartition par budget s'établit en euros comme suit (le détail figure dans les tableaux pages suivantes) :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Budget Principal	52 463 767	143 359 464	195 823 231
Budget Forêts	135 398	471 799	607 197
Budget Archéologie Préventive	13 042	464 263	477 305
Budget Zones d'activité/Lotissement		128 390	128 390
Total	52 612 207	144 423 916	197 036 123

La répartition par budget s'établit comme suit :

Les dépenses du budget général CA 2022 : 197 M€



EN INVESTISSEMENT, les dépenses réelles se montent à 52,6 M€ (52,5 M€ pour le budget principal et 0,1 M€ pour les budgets annexes), en augmentation de 1,4 M€ par rapport à 2021.

- **Le remboursement de la dette en capital** (budget principal et pour une infime part au titre du budget Forêts) s'élève à 13,7 M€ (13,5 M€ en 2021).
- **Les seules dépenses d'équipement directes et indirectes (y compris subventions d'équipement) représentent 38,9 M€ (37 M€ en 2021)**. Si on y ajoute les travaux en régie du budget principal (0,6 M€) et ceux du budget Forêts (0,1 M€), elles atteignent **39,6 M€**.
- **Les autres dépenses de 23 K€** concernent uniquement le budget principal avec différents reversements de taxes (d'aménagement notamment).

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 52,8 M€. Elles se composent notamment d'un recours à l'emprunt de 15,1 M€ (15,5 M€ en 2021), de subventions des partenaires perçues à hauteur de 6,5 M€ (contre 6,3 M€ en 2021) et d'un produit de Fonds de compensation pour la TVA de 4,2 M€. Le besoin pour couvrir la part restante à financer des restes à réaliser de l'exercice 2021 s'établit à 23 M€. Les autres recettes sont constituées principalement **du produit de la taxe d'aménagement** (0,8 M€).

EN FONCTIONNEMENT, les dépenses réelles s'établissent à 144,4 M€ et sont en augmentation de 6,2 M€ par rapport à 2021.

- Avec près de 77 M€, le poste charges de personnel représente 53,3 % de ces dépenses.
- Le poste subventions dont celle versée au CCAS (9,9 M€) s'élève à 18,7 M€ (en augmentation de 0,6 M€ rapport à 2021).
- Les autres dépenses d'un volume de 48,8 M€ se composent des dépenses contraintes (énergie, contingents et participations, attribution de compensation), pour 33,6 M€, des crédits de services de 12,7 M€ pour le budget principal, des dépenses exceptionnelles et des intérêts de la dette qui se montent à 1,8 M€.

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent quant à elles à 184,2 M€ (dont 182,8 M€ pour le budget principal). Elles sont en augmentation de 8,5 M€ par rapport à 2021, soit une progression plus forte que celle des dépenses de fonctionnement. Elles se composent notamment de la fiscalité directe (94,5 M€), des dotations de l'Etat (35,3 M€) et des produits de services et du domaine (17,5 M€).

Budget général - Recettes réelles - Répartition par nature et budget (montants arrondis à l'euro)

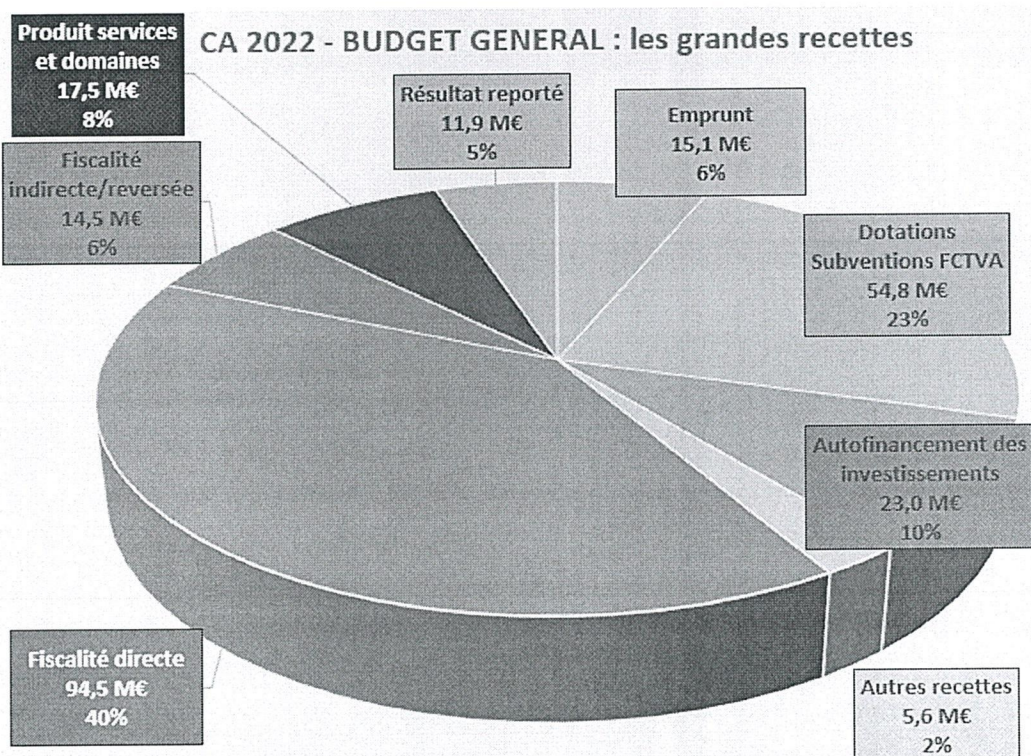
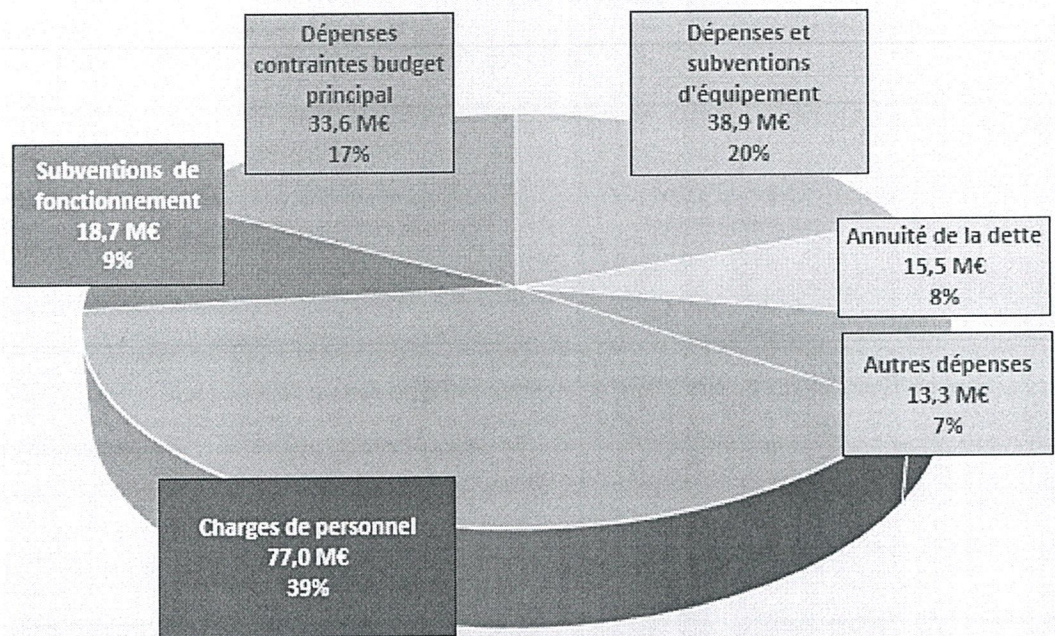
	PRINCIPAL		Forêts		Archéologie Préventive		Zone d'Activités Lotissement Montarmots		Total budgets annexes		Total budget général	
	CA 2021	CA 2022	CA 2021	CA 2022	CA 2021	CA 2022	CA 2021	CA 2022	CA 2021	CA 2022	CA 2021	CA 2022
	Emprunts	15 460 715	15 100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	15 460 715
Subventions et op. sous mandats	6 279 598	6 450 655	0	0	0	4 708	0	0	4 708	0	6 279 598	6 450 655
FACTVA	3 170 569	4 175 138	0	0	4 604	3 985	0	0	4 604	3 985	3 175 173	4 179 123
Autofinancement des reports + investissement	21 405 629	22 985 757	0	0	6 813	0	0	0	6 813	0	21 412 442	22 985 757
Solde reporté	1 252 712	2 897 159	330 609	285 335	17 844	28 234	0	0	348 453	313 569	1 601 165	3 210 728
Autres recettes	894 491	853 022	0	3 416	0	0	0	0	0	3 416	894 491	856 438
Investissement	48 463 714	52 461 731	330 609	288 751	29 261	36 927	0	0	359 870	325 678	48 823 584	52 787 409
Fiscalité directe	89 554 759	94 477 791	0	0	0	0	0	0	0	0	89 554 759	94 477 791
Fiscalité indirecte	10 187 208	11 238 332	0	0	0	0	0	0	0	0	10 187 208	11 238 332
Fiscalité reversée	3 718 608	3 303 313	0	0	0	0	0	0	0	0	3 718 608	3 303 313
Fiscalité	103 460 575	109 019 436	0	0	0	0	0	0	0	0	103 460 575	109 019 436
Dotations Etat	34 679 190	35 327 760	0	0	0	0	0	0	0	0	34 679 190	35 327 760
Subventions, participations	8 728 844	8 807 043	243 680	40 086	174 319	32 003	0	0	417 999	72 089	9 146 843	8 879 132
Produits services et domaine	14 910 222	16 354 684	229 206	505 793	94 128	670 295	391 603	0	714 937	1 176 088	15 625 159	17 530 772
Autres recettes	4 077 100	4 774 629	31	2 875	5 236	538	0	0	5 267	3 413	4 082 367	4 778 042
Résultat N-1	8 689 795	8 536 811	0	0	0	0	0	128 390	0	128 390	8 689 795	8 665 201
Fonctionnement	174 545 726	182 820 363	472 917	548 754	273 683	702 836	391 603	128 390	1 138 203	1 379 980	175 683 929	184 200 343
Sous total	223 009 440	235 282 094	803 526	837 505	302 944	739 763	391 603	128 390	1 498 073	1 705 658	224 507 513	236 987 752
Gestion active de la dette	5 290 674	1 792 000	0	0	0	0	0	0	0	0	5 290 674	1 792 000
Autofinancement de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	228 300 114	237 074 094	803 526	837 505	302 944	739 763	391 603	128 390	1 498 073	1 705 658	229 798 187	238 779 752

Budget général - Dépenses réelles - Répartition par nature et budget (montants arrondis à l'euro)

	PRINCIPAL		Forêts		Archéologie Préventive		Zone d'Activités Lotissement Montarmots		Total budgets annexes		Total budget général	
	CA 2021	CA 2022	CA 2021	CA 2022	CA 2021	CA 2022	CA 2021	CA 2022	CA 2021	CA 2022	CA 2021	CA 2022
Dépenses d'équipement + op. sous mandats	28 355 753	32 413 333	118 406	134 468	24 657	13 042	0	0	143 063	147 510	28 498 816	32 560 843
Subventions équipement	8 528 006	6 325 441	0	0	0	0	0	0	0	0	8 528 006	6 325 441
Equipement	36 883 759	38 738 774	118 406	134 468	24 657	13 042	0	0	143 063	147 510	37 026 822	38 886 284
Dette en capital	13 471 151	13 701 891	1 752	930	0	0	0	0	1 752	930	13 472 903	13 702 821
Autres dépenses	661 347	23 102	0	0	0	0	0	0	0	0	661 347	23 102
Investissement	51 016 257	52 463 767	120 158	135 398	24 657	13 042	0	0	144 815	148 440	51 161 072	52 612 207
Personnel	73 108 867	76 431 936	250 968	253 526	203 690	305 429	0	0	454 658	558 955	73 563 525	76 990 891
Subventions	18 106 264	18 655 699	0	0	0	0	0	0	0	0	18 106 264	18 655 699
Autres dépenses	46 358 325	48 271 829	147 066	218 273	46 362	158 834	990	128 390	194 418	505 497	46 552 743	48 777 326
Fonctionnement	137 573 456	143 359 464	398 034	471 799	250 052	464 263	990	128 390	649 076	1 064 452	138 222 532	144 423 916
Sous total	188 589 713	195 823 231	518 192	607 197	274 709	477 305	990	128 390	793 891	1 212 892	189 383 604	197 036 123
Gestion active de la dette	5 290 674	1 792 000	0	0	0	0	0	0	0	0	5 290 674	1 792 000
Solde investiss. reporté	0	0	0	0	0	0	487 729	225 505	487 729	225 505	487 729	225 505
TOTAL	193 880 387	197 615 231	518 192	607 197	274 709	477 305	488 719	353 895	1 281 620	1 438 397	195 162 007	199 053 628

Les graphiques ci-dessous représentent pour le budget général les réalisations en dépenses et en recettes par grandes masses, investissement et fonctionnement :

CA 2022 - BUDGET GENERAL : les grandes dépenses



2. Les résultats du budget principal

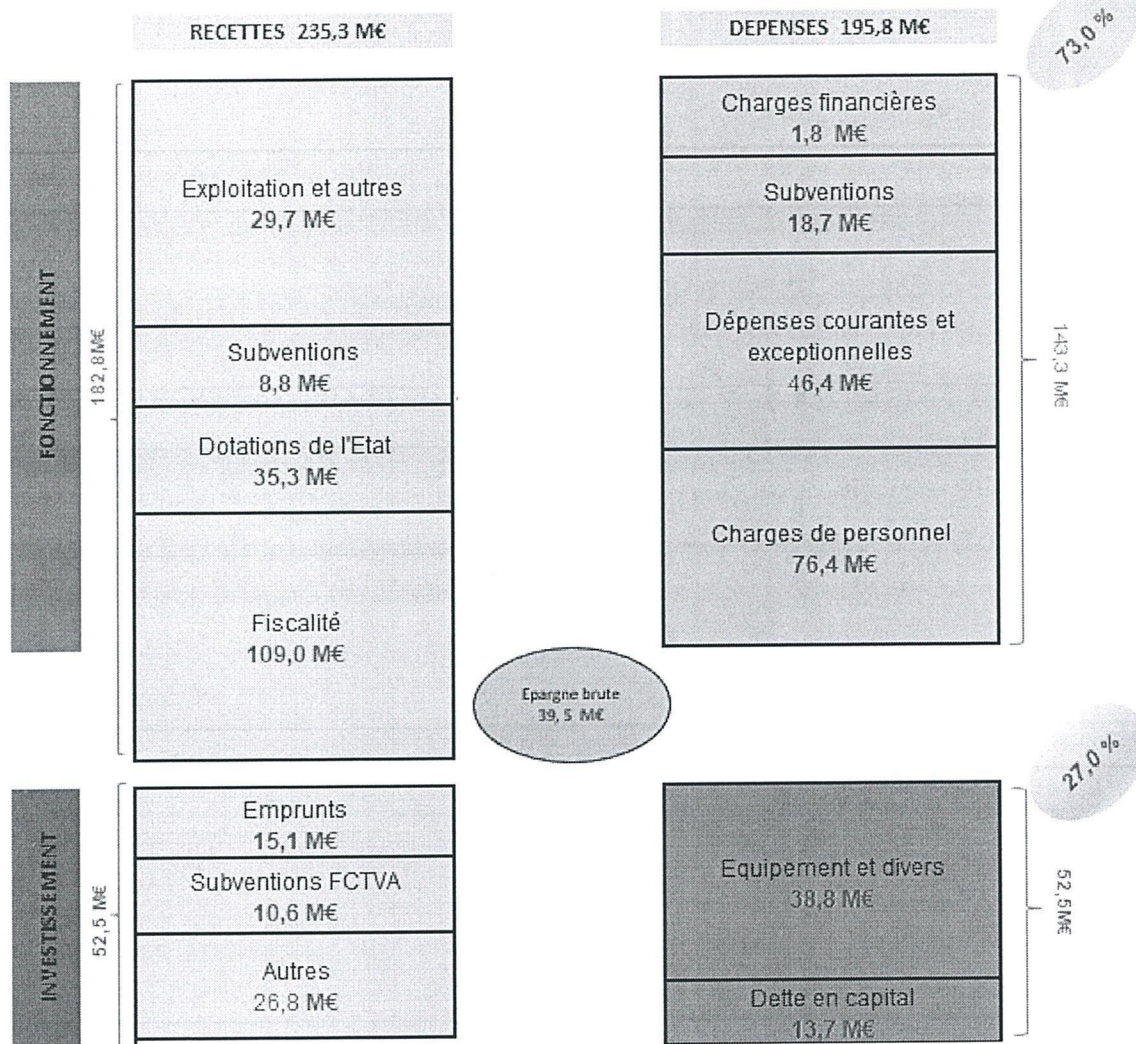
COMPTE ADMINISTRATIF 2022- ETAT DES PRINCIPALES RECETTES (Opérations réelles)

BUDGET PRINCIPAL	PREVISIONS	REALISATIONS	Taux de réalisation	Restes à réaliser
Taxe d'aménagement	420 000,00	817 508,48	194,64%	
FCTVA	4 175 138,00	4 175 137,97	100,00%	
Emprunts	17 000 000,00	15 100 000,00	88,82%	
Subventions d'équipement et opérations sous mandats	8 246 577,00	6 450 655,33	78,22%	260 420,00
Avances, créances	820,00	820,00	100,00%	
Produits de cessions d'immobilisations	623 896,00		0,00%	
Excédent d'investissement reporté	2 897 159,26	2 897 159,26	100,00%	
Autofinancement des reports de N-1	22 985 756,99	22 985 756,99	100,00%	
Autres recettes d'investissement	16 230,00	34 693,10	213,76%	
SOUS-TOTAL	56 365 577,25	52 461 731,13	93,07%	260 420,00
Gestion active de la dette	2 511 600,00	1 792 000,00	71,35%	
TOTAL INVESTISSEMENT	58 877 177,25	54 253 731,13	92,15%	260 420,00
<i>Fiscalité directe</i>	<i>92 242 515,00</i>	<i>94 477 791,00</i>	<i>102,42%</i>	
Taxes d'électricité et taxe sur les pylônes	1 971 000,00	1 941 299,21	98,49%	
Taxe sur les jeux	1 260 000,00	1 642 705,52	130,37%	
Divers droits d'occupation du domaine public	419 370,00	436 696,64	104,13%	
Taxe additionnelle aux droits de mutation	4 300 000,00	5 661 098,08	131,65%	
Taxe locale sur la publicité extérieure	800 000,00	1 529 432,33	191,18%	
Divers impôts et taxes	9 000,00	27 100,28	301,11%	
<i>Fiscalité indirecte</i>	<i>8 759 370,00</i>	<i>11 238 332,06</i>	<i>128,30%</i>	
Dotation de solidarité communautaire	1 925 009,00	1 925 738,66	100,04%	
Fonds de péréquation intercommunale et communale	1 377 574,00	1 377 574,00	100,00%	
<i>Fiscalité reversée par la GBM</i>	<i>3 302 583,00</i>	<i>3 303 312,66</i>	<i>100,02%</i>	
Recettes fiscales et taxes diverses	104 304 468,00	109 019 435,72	104,52%	
Dotation forfaitaire	19 978 453,00	19 978 453,00	100,00%	
Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale	9 705 205,00	9 705 205,00	100,00%	
Dotation Nationale de Péréquation	1 466 888,00	1 466 888,00	100,00%	
Dotation Générale de Décentralisation	1 121 882,00	1 121 882,00	100,00%	
Dotations fiscales (y compris droits mutation)	2 663 328,00	2 444 991,00	91,80%	
Fonds Départemental Péréquation Taxe Professionnelle	259 025,00	255 658,77	98,70%	
Dotation Politique de la Ville	38 000,00	139 981,92	368,37%	
D.G.F. permanents syndicaux	46 200,00	47 235,00	102,24%	
Dotation Spéciale Instituteurs	5 616,00	5 616,00	100,00%	
Dotation de recensement	23 000,00	22 394,00	97,37%	
Dotation pour les titres sécurisés	70 710,00	98 860,00	139,81%	
FCTVA fonctionnement	40 595,00	40 594,85	100,00%	
Dotations de l'Etat	35 418 902,00	35 327 759,54	99,74%	
Etat	962 858,00	686 005,53	71,25%	
Régions	51 000,00	22 844,13	44,79%	
Départements	59 150,00	81 308,40	137,46%	
Communes	25 800,00	33 178,00	128,60%	
Groupements de collectivités	173 820,00	145 320,00	83,60%	
Budget communautaire (Europe)	9 462,00	76 943,21	813,18%	
Contrat Enfance - jeunesse (CAF, MSA,....)	6 391 814,00	6 667 262,17	104,31%	
Autres organismes	1 074 947,00	1 094 181,28	101,79%	
Subventions et participations	8 748 851,00	8 807 042,72	100,67%	
Vente produits, prestations services	16 428 329,00	16 354 684,36	99,55%	
Revenus des immeubles	1 543 475,00	1 632 641,67	105,78%	
Redevances fermiers et concessionnaires	385 340,00	393 810,99	102,20%	
Autres produits de gestion courante	263 249,00	236 737,31	89,93%	
Remboursements sur rémunérations personnel	409 120,00	611 823,18	149,55%	
Produits de cessions d'immobilisations		574 046,66		
Autres recettes de fonctionnement	994 253,00	1 325 569,09	133,32%	
Autres recettes	20 023 766,00	21 129 313,26	105,52%	
Reprise excédent	8 536 811,33	8 536 811,33	100,00%	
TOTAL FONCTIONNEMENT	177 032 798,33	182 820 362,57	103,27%	
TOTAL GENERAL	235 909 975,58	237 074 093,70	100,49%	260 420,00

COMPTE ADMINISTRATIF 2022- ETAT DES PRINCIPALES DEPENSES (Opérations réelles)

BUDGET PRINCIPAL	PREVISIONS	REALISATIONS	Taux de réalisation	Restes à réaliser
Dépenses d'équipement (20 sauf 204 - 21 - 23)	60 571 216,25	30 716 184,24	50,71%	28 708 723,13
Subventions d'équipement versées (204)	4 253 347,00	2 433 134,60	57,21%	1 584 123,69
Attributions de compensation d'investissement	3 892 307,00	3 892 306,03	100,00%	
Dépenses imprévues	1 000 000,00		0,00%	
Opérations sous mandats	2 623 742,00	1 697 149,23	64,68%	926 592,77
Autres dépenses d'investissement	131 463,00	23 102,30	17,57%	11 902,00
Remboursement dette en capital	13 911 304,00	13 701 891,04	98,49%	1 000,00
SOUS-TOTAL	86 383 379,25	52 463 767,44	60,73%	31 232 341,59
Gestion active de la dette	2 511 600,00	1 792 000,00	71,35%	
TOTAL INVESTISSEMENT	88 894 979,25	54 255 767,44	61,03%	31 232 341,59
Rémunération et charges du personnel	77 754 717,00	76 221 652,82	98,03%	
Mise à disposition de services communautaires	210 283,00	210 283,00	100,00%	
Personnel	77 965 000,00	76 431 935,82	98,03%	
Charges financières	1 994 575,00	1 835 505,20	92,02%	
Subventions de fonctionnement au CCAS	9 852 402,00	9 852 400,00	100,00%	
Autres subventions de fonctionnement	8 906 199,00	8 803 299,12	98,84%	
Subventions	18 758 601,00	18 655 699,12	99,45%	
Contingents et participations obligatoires	5 069 745,00	5 069 732,55	100,00%	
Déficit du budget des forêts	54 846,00	40 085,69	73,09%	
Déficit du budget archéologie préventive	43 878,00			
Indemnités, cotisations et formation des élus	1 003 312,00	951 386,97	94,82%	
Pertes sur créances irrécouvrables	370 000,00	335 747,63	90,74%	
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	243 300,00	201 147,92	82,67%	
Charges diverses de gestion courante	27 808,00	7 453,31	26,80%	
Redevances, brevets, licences	19 475,00	10 688,28	54,88%	
Reversement et restitution sur impôts et taxes	207 547,00	195 033,50	93,97%	
Attribution de compensation	12 802 060,00	12 802 059,65	100,00%	
Titres annulés	180 500,00	140 564,96	77,88%	
Impôts, taxes et versements assimilés	926 314,00	904 936,00	97,69%	
Contrats de service public	1 141 812,23	1 135 586,63	99,45%	
Energie (chauffage, éclairage)	7 007 670,00	6 976 912,82	99,56%	
Alimentation et fabrication repas restaurant scolaire	1 831 479,00	1 769 578,60	96,62%	
Prestations de services	59 500,00	7 658,50	12,87%	
Loyers et charges locatives	1 068 916,00	925 428,57	86,58%	
Eau et assainissement des bâtiments	673 935,00	663 163,65	98,40%	
Cotisations municipales	353 345,00	344 062,51	97,37%	
Assurances	789 866,00	766 440,79	97,03%	
Affranchissements	266 800,00	235 382,55	88,22%	
Télécommunications	146 000,00	144 570,01	99,02%	
Dépenses à évolution contrainte	34 288 108,23	33 627 621,09	98,07%	
Fournitures d'atelier et de voirie	1 885 349,00	1 686 424,23	89,45%	
Prestations de services	3 911 522,10	3 580 009,45	91,52%	
Travaux et réparations	2 708 150,00	2 462 741,60	90,94%	
Autres	5 304 711,00	4 942 818,68	93,18%	
Crédits courants des services	13 809 732,10	12 671 993,96	91,76%	
Charges exceptionnelles et provision semi-budgétaire	198 980,00	136 708,63	68,70%	
TOTAL FONCTIONNEMENT	147 014 996,33	143 359 463,82	97,51%	
TOTAL GENERAL	235 909 975,58	197 615 231,26	83,77%	31 232 341,59

Compte Administratif 2022
Budget principal
(en opérations réelles hors gestion active de la dette)



Le résultat de clôture (différence entre les recettes et les dépenses) constaté au CA 2022 a été repris par anticipation dès le Budget primitif 2023 et a été réaffecté à la couverture du déficit des restes à réaliser en investissement (31 M€). Le solde restant disponible a permis d'assurer l'équilibre global du Budget 2023.

2.1 – La section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent en 2022 à 143,3 M€ (137,6 M€ en 2021) ; les recettes de fonctionnement s'établissent quant à elles à 182,8 M€ (174,5 M€ en 2021).

En découle une épargne brute de près de 39,5 M€ (intégrant le résultat reporté de l'année précédente) qui s'améliore une nouvelle fois par rapport à l'exercice précédent (2021 : 37 M€).

Cette évolution s'explique par une progression plus rapide de 2021 à 2022 des recettes de fonctionnement (+ 8,3 M€) par rapport aux dépenses de fonctionnement (+ 5,8 M€), sachant que ces dernières ne sont impactées encore que partiellement en 2022 par les décisions nationales en matière de ressources humaines et par la crise énergétique.

L'épargne nette avec excédent reporté s'établit à 25,8 M€ contre 23,5 M€ en 2021.

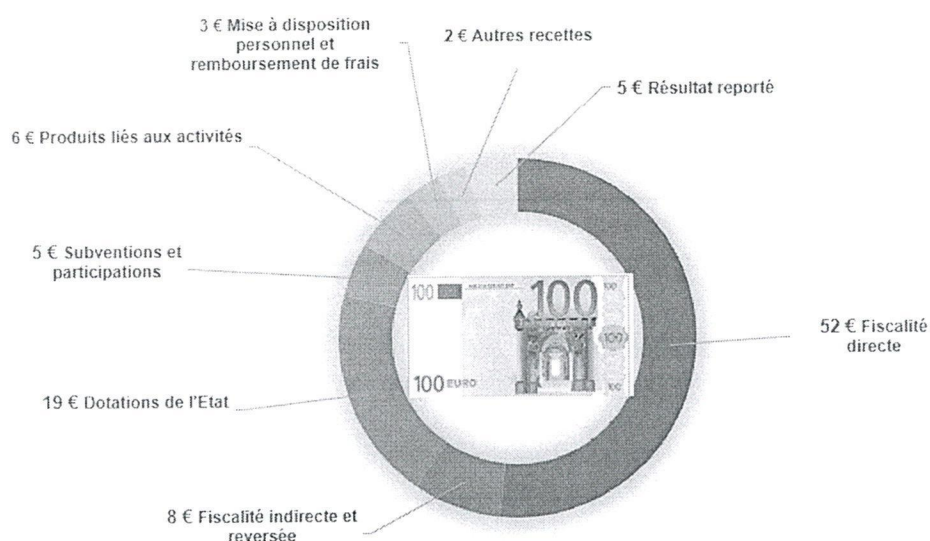
A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement représentent 182,8 M€ (contre 174,5 M€ en 2021). Par rapport aux prévisions totales de l'exercice, elles sont réalisées à 103,3 % (102,9 % en 2021).

Elles sont en augmentation de 4,7 % par rapport à 2021 avec un impact fortement réduit de la crise sanitaire par rapport aux 2 années précédentes, même si certains postes, principalement celui des produits de service, ont pu subir un léger fléchissement notamment en début d'année.

En M€	2018	2019	2020	2021	2022		
					Montant	Evolution 22/21	
						Montant	%
Fiscalité directe	82,4 M€	84,0 M€	85,3 M€	89,6 M€	94,5 M€	4,9 M€	5,5%
Fiscalité indirecte	11,9 M€	8,7 M€	8,8 M€	10,2 M€	11,2 M€	1,1 M€	10,3%
Fiscalité reversée	3,0 M€	3,4 M€	3,4 M€	3,7 M€	3,3 M€	-0,4 M€	-11,3%
Dotations Etat	35,2 M€	35,9 M€	36,4 M€	34,7 M€	35,3 M€	0,6 M€	1,9%
Subventions	8,2 M€	8,1 M€	8,4 M€	8,7 M€	8,8 M€	0,1 M€	0,9%
Produits d'exploitation et de gestion courante	19,2 M€	20,4 M€	16,0 M€	17,1 M€	18,6 M€	1,5 M€	9,0%
Cessions immobilières	1,4 M€	2,5 M€	0,9 M€	1,2 M€	0,6 M€	-0,7 M€	-53,3%
Autres recettes	8,3 M€	2,1 M€	1,5 M€	0,7 M€	1,9 M€	1,2 M€	179,7%
Excédent reporté	12,1 M€	9,6 M€	8,8 M€	8,7 M€	8,5 M€	-0,2 M€	-1,7%
TOTAL GENERAL	181,7 M€	174,8 M€	169,6 M€	174,6 M€	182,8 M€	8,3 M€	4,7%

Sur 100 euros de recettes de fonctionnement en 2022 :



- Le produit de fiscalité directe s'élève en 2022 à 94,5 M€, incluant les rôles supplémentaires pour 0,4 M€, et représente 52 % des recettes réelles de fonctionnement.

Hors rôles supplémentaires, qui correspondent à des régularisations sur exercices antérieurs, les recettes fiscales s'élèvent à **94,1 M€ et progressent de + 5,2 %** par rapport à 2021.

	2021	2022	Evolution	
			En %	En €
TAXE D'HABITATION	2 836 499 €	3 566 845 €	25,7%	730 346 €
* taxe d'habitation sur les résidences secondaires	2 112 834 €	2 641 433 €	25,0%	528 599 €
* taxe d'habitation sur les logements vacants	626 494 €	693 877 €	10,8%	67 383 €
* rôles supplémentaires	97 171 €	231 535 €	138,3%	134 364 €
TAXE SUR LE FONCIER BÂTI	86 628 771 €	90 822 153 €	4,8%	4 193 382 €
* taxe sur le foncier bâti	73 315 536 €	76 781 918 €	4,7%	3 466 382 €
* coefficient correcteur	13 248 907 €	13 868 709 €	4,7%	619 802 €
* rôles supplémentaires	64 328 €	171 526 €	166,6%	107 198 €
TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI	89 489 €	88 793 €	-0,8%	-696 €
TOTAL avec rôles supplémentaires	89 554 759 €	94 477 791 €	5,5%	4 923 032 €
TOTAL hors rôles supplémentaires	89 393 260 €	94 074 730 €	5,2%	4 681 470 €

L'augmentation du produit perçu, de 5,2 % au total hors rôles supplémentaires, est uniquement liée à l'évolution des bases, les taux communaux étant restés totalement stables en 2022, comme depuis 2009 pour la taxe d'habitation, et depuis 2011 pour la taxe sur le foncier bâti.

La progression des ressources fiscales en 2022 intègre :

- la revalorisation forfaitaire des bases des locaux d'habitation et des locaux industriels, fixée nationalement en fonction de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé de novembre n-1 à novembre n-2, soit 3,4 %, correspondant à la plus importante actualisation depuis 1989 où elle avait été fixée à 4 % ;

- l'actualisation des tarifs des locaux professionnels et commerciaux en fonction de l'évolution des loyers départementaux, soit une moyenne de 0,58 %, avec toutefois des progressions variables selon les catégories de locaux ;
- une variation physique des bases, résultant du solde net entre créations et diminutions de ces dernières (constructions, démolitions, etc.).

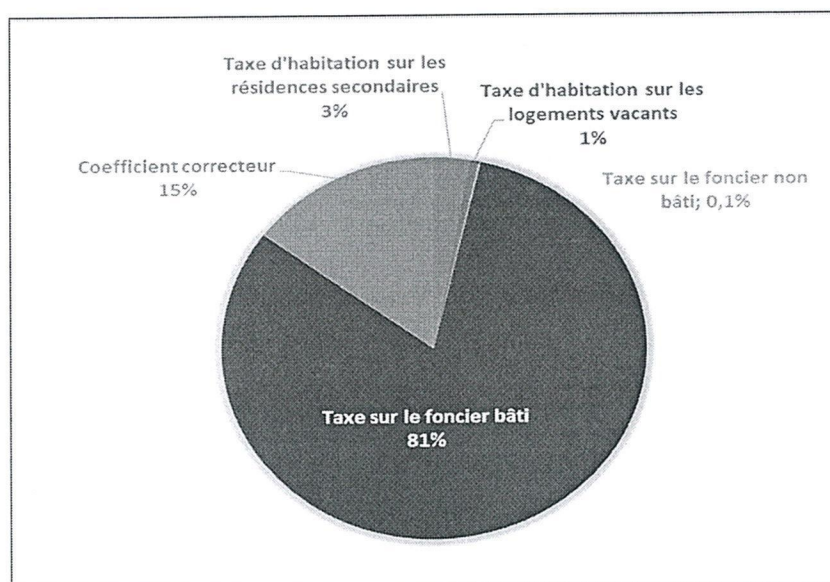
Sous l'effet conjugué des variations forfaitaires et physiques des bases, le montant de la taxe sur le foncier bâti augmente de 4,7 % en 2022, soit une évolution physique dynamique (de l'ordre de 1,3 % minimum), avec une progression dans la même proportion du produit issu du coefficient correcteur.

Pour mémoire, le produit du coefficient correcteur, issu de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et du transfert du foncier bâti départemental, s'il suit la dynamique des bases du foncier bâti, n'est pas ajusté en cas de variation du taux de la taxe.

La Ville ayant un coefficient correcteur positif, elle a perdu un pouvoir de taux sur 15 % de son panier fiscal avec la réforme fiscale de 2021.

Concernant la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, avec retraitement des rôles supplémentaires liés à un décalage de versement de 2021 sur 2022 et hors revalorisation forfaitaire, son montant progresse de l'ordre de 10,2 %, du fait d'une fiabilisation progressive des bases par l'administration fiscale, comme celles de la taxe d'habitation sur les logements vacants, après la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales en 2021.

Le panier fiscal de la Ville en 2022 s'établit au final comme suit :



- La fiscalité indirecte s'élève à 11,2 M€ en 2022 contre 10,2 M€ en 2021.

En M€	2018	2019	2020	2021	2022		
					Produit	Différence	Variation (%)
Droits de mutation	3,8	4,5	4,3	6,1	5,7	-0,4	-6,6%
Taxe sur l'électricité	2	1,9	1,9	1,9	1,9	0	0,0%
Prélèvement jeux du casino	1,7	1,8	1,2	0,8	1,6	0,8	100,0%
Taxe de séjour	0	0	0	0	0	0	
Autres taxes	1,3	0,5	1,4	1,4	2	0,6	42,1%
TOTAL	8,8	8,7	8,8	10,2	11,2	0,99	9,7%

La taxe sur l'électricité et sur les pylônes électriques s'élève à 1,9 M€. Le produit provenant notamment des différents fournisseurs d'électricité est stable par rapport au produit de 2021 (1,9 M€)

et n'a pas été impacté par la crise sanitaire. Le montant perçu en 2022 reste dans la moyenne de celui perçu sur la période 2014-2021.

Après des années 2020 et 2021 difficiles liées à la crise sanitaire et notamment une période de fermeture imposée du Casino, **le produit de la taxe sur les jeux** retrouve en 2022 son niveau de 2019 avec un produit réalisé de 1,6 M€.

Après une année exceptionnelle en 2021 et un produit de 6,1 M€, les **recettes de droits de mutation connaissent un léger fléchissement de -0,5 M€** pour s'établir à 5,7 M€. Cette recette, dont la majeure partie va aux Départements, a, comme en 2021, profité d'un marché immobilier très dynamique du fait également des taux d'intérêts bas. Ce fléchissement devrait se poursuivre en 2023, notamment au vu des conditions de taux d'intérêt.

Le produit 2022 de la **taxe locale sur la publicité extérieure** s'élève à 1,5 M€ comprenant 2 années de recouvrement avec un rattrapage en 2022 de l'année de décalage de taxe décidée en 2020 dans le cadre de l'année de déclenchement de la crise sanitaire.

Parmi les autres taxes, les droits de place et des loyers des commerçants du Marché des Beaux-Arts représentent 437 K€ et sont au même niveau que 2021 (438 K€).

- La fiscalité reversée s'élève en 2022 à 3,3 M€ : depuis 2016, ce poste n'intègre plus l'Attribution de Compensation, celle-ci étant devenue une dépense suite aux nombreux mouvements de mutualisations et transferts intervenus au cours des exercices.

Elle comprend :

- ✓ **la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)** versée par Grand Besançon Métropole qui s'établit pour sa part à 1,9 M€, montant équivalent à celui de 2021.
Elle se compose de plusieurs volets : le volet solidarité sociale et fiscale, comprenant une enveloppe « revenus » de 100 K€ répartie entre l'ensemble des communes (73 K€ revenant à la Ville), qui représente au total 1,19 M€.
Les montants des volets « solidarité économique » désormais figé et « gens du voyage » s'établissent respectivement à 668 K€ et 15 K€. Le volet « cartes d'identité électroniques », avec un produit de 56 K€, est en légère hausse suite à l'augmentation des titres délivrés en n-1 sur les dispositifs de recueil installés à la Ville.

- ✓ **Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), pour 1,4 M€.**
En 2022, l'éligibilité du territoire au FPIC a été maintenue (classement au 722^{ème} rang sur 745) ainsi que la répartition de droit commun, le territoire n'étant par ailleurs pas contributeur. Le FPIC de la Ville est en baisse de 0,4 M€ par rapport à 2021 du fait d'une part de l'intercommunalité évoluant en fonction de son Coefficient d'Intégration Fiscale.

Pour mémoire, le territoire avait bénéficié du FPIC, calculé au niveau intercommunal, en 2012 et 2013, puis avait touché le dispositif de garantie de sortie en 2014. Il était redevenu éligible au versement en 2016 et en sortait progressivement depuis, tout en étant légèrement contributeur, jusqu'à une nouvelle éligibilité depuis 2019. La pérennité du bénéfice de ce fonds n'est toutefois pas assurée, le territoire étant classé en 2022 dans les derniers rangs d'éligibilité au niveau national.

- Les dotations de l'Etat s'élèvent à 35,3 M€, y compris le Fonds Départemental de Péréquation de Taxe Professionnelle (FDPTP) et les allocations compensatrices de fiscalité.

Elles représentent plus de 19 % des recettes réelles de fonctionnement du CA 2022 et augmentent de 0,6 M€ (+ 1,9 %).

Cette augmentation se retrouve principalement sur la Dotation Globale de Fonctionnement, qui représente 31,2 M€ (+ 0,6 M€), bien que cette dernière soit stable au niveau national depuis 2018.

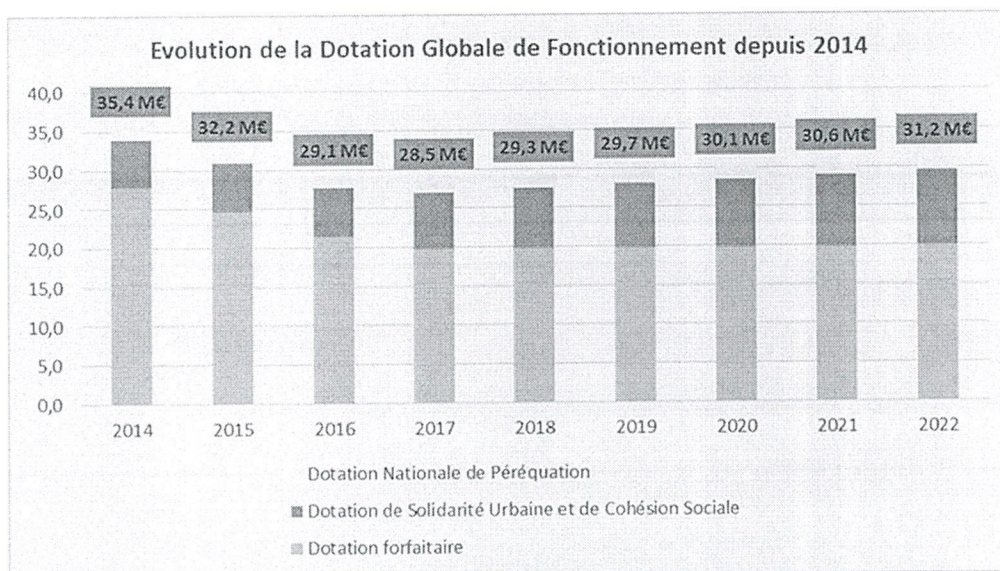
En effet, cette stabilité globale ne se retrouve pas systématiquement sur les montants individuels de chaque collectivité car d'une part, la DGF est répartie en fonction d'un grand nombre de critères de ressources et de charges et d'autre part, elle contient des redéploiements fléchés sur les dotations de péréquations en faveur du monde rural ou des communes urbaines les plus défavorisées. Ainsi, en 2022, 15 578 communes ont vu leur dotation forfaitaire écrêtée pour financer la hausse annuelle des dotations de solidarité rurale et urbaine (DSR et DSU).

Pour la Ville, la Dotation Forfaitaire est en légère hausse (+ 125 K€, soit seulement + 0,6 % sur un montant de 20 M€) du fait uniquement de l'augmentation de sa population : en 2022, comme depuis 2019, elle n'a pas été soumise à écrêtement, ce dernier étant appliqué ou non en fonction du niveau du potentiel fiscal de chaque commune.

En parallèle, la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale de la Ville, d'un montant de 9,7 M€, bénéficie à nouveau d'une hausse importante (+ 466 K€, soit + 5 %).

La Dotation Nationale de Péréquation connaît quant à elle une légère baisse (- 17 K€, soit - 1,2 %) et représente 1,5 M€.

Il faut souligner toutefois que malgré le dynamisme de la Dotation de Solidarité Urbaine, la Dotation Globale de Fonctionnement perçue par la Ville en 2022 reste inférieure, de plus de 4 M€, à celle perçue en 2014.



Comme en 2021, le **Fonds Départemental de Péréquation de Taxe Professionnelle** n'entre pas dans les variables d'ajustement de l'enveloppe des dotations et reste quasi-stable à 256 K€.

Depuis 2021, la Ville bénéficie d'une **Dotation Politique de la Ville**. En 2022, la Dotation Politique de la Ville a représenté 1,8 M€. Seule la part correspondant au fonctionnement est encaissée dans l'année (0,1 M€), le solde étant versé au fur et à mesure de la réalisation des investissements fléchés.

Les autres dotations représentent 224 K€ et augmentent de 61 K€. Cette augmentation provient principalement de la reprise de la campagne de recensement en 2022 (après l'annulation en 2021 liée à la crise sanitaire) avec l'encaissement d'une dotation de recensement de 22 K€ et de la hausse du montant encaissé au titre de la dotation pour les titres sécurisés (99 K€ soit + 28 K€ par rapport à 2021).

Concernant les compensations fiscales de taxes foncières, ces dernières représentent 2,4 M€ et sont en hausse de 122 K€ (+ 5,3 % dont + 3,4 % induit par l'augmentation forfaitaire des bases fiscales) par rapport à 2021.

Hors compensation fiscales, la hausse des dotations pour la Ville représente 0,5 M€, soit + 1,6 %.

Le détail des dotations est le suivant pour 2022 :

En K€	CA 2021	CA 2022	Ecart en K€	Ecart en %
<i>Dotation Forfaitaire avant contribution aux déficits publics et financement de la péréquation</i>	19 755	19 853		
<i>Ecrêtement pour financement de la péréquation</i>	0	0		
<i>Part variable en fonction des variations de population</i>	+ 98	+ 125		
= Dotation Forfaitaire	19 853	19 978	+ 125	+ 0,6 %
Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion S.	9 239	9 705	+ 466	+ 5,0 %
Dotation Nationale de Péréquation	1 484	1 467	- 17	- 1,2 %
Total Dotation Globale de Fonctionnement	30 576	31 150	574	+ 1,9 %
Dotation Générale de Décentralisation	1 122	1 122	0	0,0 %
Dotation Politique de la Ville	244	140	- 104	- 42,7 %
Fonds Départ. de Péréquation de la Taxe Professionnelle	259	256	- 3	- 1,3 %
Compensation taxes foncières	2 314	2 436	+ 122	+ 5,3 %
Autres dotations	163	224	+ 61	+ 37,3 %
TOTAL	34 679	35 328	+ 649	+ 1,9 %
TOTAL (hors compensations fiscales)	32 365	32 892	+ 527	+ 1,6 %

- Le poste des subventions et participations reçues s'élève à 8,8 M€ contre 8,7 M€ en 2021.

Avec 7,4 M€, la participation de la CAF au titre des volets enfance (5,7 M€), périscolaire (0,8 M€) et des activités jeunesse/animation collective famille (1 M€) constitue la principale recette de ce poste.

Les subventions des partenaires au titre du fonctionnement et pour les actions organisées dans le domaine culturel s'élèvent à 583 K€ (471 K€ en 2021), dont 100 K€ pour le soutien de Grand Besançon Métropole à la Citadelle.

Ce poste comprend également la participation de l'Etat pour notamment l'organisation des élections présidentielles et législatives et de numérisation des actes d'état civil (66 K€), pour diverses actions dans le cadre du domaine de la santé (138 K€), au titre du fonctionnement du centre de vaccinations Resal lors de la crise sanitaire (100 K€) et dans le cadre du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.

La participation de l'Etat pour la prise en charge des dépenses relatives à l'abaissement à 3 ans de l'âge de l'instruction scolaire obligatoire n'a pu faire l'objet d'une comptabilisation en 2022 (442 K€ en 2021) du fait du délai de traitement. Cette recette au titre de l'année 2022 sera enregistrée en 2023.

- Les produits d'exploitation et de gestion représentent 18,6 M€ contre 17,1 M€ en 2021.

• **Les ventes de produits et prestations de services** (16,3 M€) se décomposent comme suit :

○ **pour 10,7 M€ de recettes liées aux activités municipales (2021 : 9,1 M€).**

Les recettes liées aux activités municipales sont en nette augmentation par rapport à 2021 (+ 1,6 M€) même si elles restent encore en dessous des niveaux enregistrés avant la crise sanitaire, ce qui avait été anticipé au BP (en 2019 : 12,1 M€ et en 2018 : 11,7 M€). La prévision budgétaire 2022 de ce poste est réalisée à 98 %.

Les principaux postes de recettes d'activités en comparaison avec celles de 2019 à 2021 sont les suivants :

En M€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evolution	
					2022/2019	2022/2021
Restauration scolaire	2,38	1,62	2,38	2,32	-0,06	-0,06
Gymnases piscines patinoire	1,46	0,88	0,64	1,48	0,02	0,84
EAJE recettes familles et MQ	1,32	0,83	1,06	1,09	-0,23	0,03
Equipements culturels	2,22	1,18	0,91	1,72	-0,50	0,81
Redevances Terrasses étalages	0,27	0,04	0,16	0,27	0,00	0,11
Stationnement surface	2,06	1,43	1,69	1,80	-0,26	0,11
Fourrière véhicules	0,47	0,37	0,79	0,62	0,15	-0,17

- **5,6 M€ correspondent par ailleurs aux facturations de mises à disposition de personnel et autres moyens.**

Il s'agit notamment celles concernant l'ISBA (1,1 M€), l'EPCC 2 Scènes (0,3 M€) et GBM dans le cadre des mutualisations de services communs, de transferts de compétences et autres facturations (3,8 M€).

- **Des produits de gestion (principalement les revenus des loyers et charges et les redevances des fermiers et concessionnaires) à 2,3 M€, soit un niveau identique à celui de 2021.**

Ils comprennent notamment les produits de loyers et charges afférentes d'organismes locataires de la Ville (1,6 M€) et les redevances de concessions (0,4 M€) dont principalement celle due par la Société Touristique et Thermale de la Mouillère dans le cadre de la gestion du Casino.

- **Le produit des cessions d'immobilisations 2022 s'établit à 0,6 M€ contre 1,2 M€ en 2021.** Les principales ventes réalisées en 2022 concernent des biens immobiliers (0,4 M€), comme notamment une propriété communale rue de la Pelouse (317 K€) et un terrain rue Tristan Bernard (53 K€). Les cessions de matériels de transport, d'outillage représentent quant à elles près de 200 K€.

- **Les autres recettes représentent 1,9 M€** (0,7 M€ en 2021). Parmi ces recettes, 0,6 M€ correspondent à des remboursements de rémunérations sur charges de personnel (dont 0,2 M€ au titre de l'indemnité inflation versée en début d'année aux agents bénéficiaires de la Ville et 0,1 M€ au titre de Fonds National de Compensation du Supplément Familial de Traitement), 0,7 M€ au titre des opérations de régularisations de rattachements de charges de fonctionnement, 0,2 M€ pour le legs Selb Boge réaffecté au Musée de la Résistance et de la Déportation et 0,1 M€ de produits de certificats d'économie d'énergie.

- **Le résultat de n-1 (soit 2021) repris en 2022 s'établit à 8,5 M€** : il est en très légère diminution de 0,15 M€ par rapport à celui de 2020 repris en 2021.

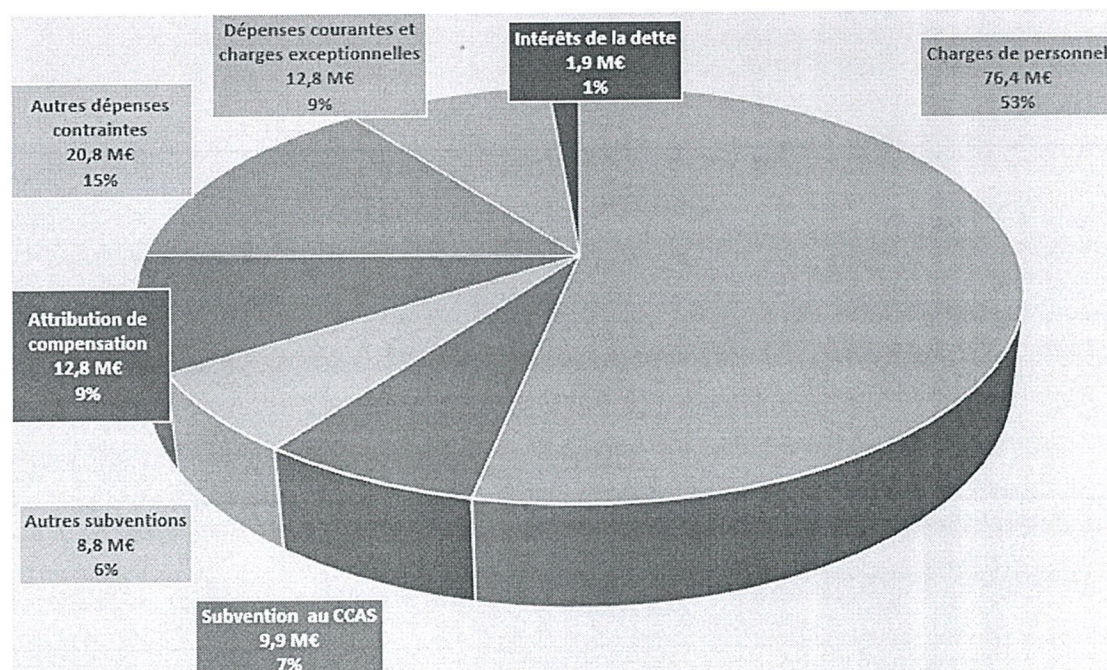
B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent en 2022 à 143,4 M€ contre 137,6 M€ en 2021 : elles sont réalisées à hauteur de 97,5% (97,6 % en 2021).

Elles évoluent de CA à CA de 4,2 % soit + 5,8 M€ avec respectivement + 3,3 M€ et + 1,5 M€ sur les charges de personnel et les dépenses à évolution contrainte.

En M€	2018	2019	2020	2021	2022		
					Montant	Evolution 22/21	
						Montant	%
Personnel (dont mise à dispo)	72,6 M€	69,2 M€	69,8 M€	73,1 M€	76,4 M€	3,3 M€	4,5%
Charges financières	2,5 M€	2,3 M€	2,1 M€	1,9 M€	1,8 M€	0,0 M€	-1,1%
Subventions de fonctionnement au CCAS	9,5 M€	9,5 M€	9,6 M€	9,7 M€	9,9 M€	0,2 M€	1,5%
Autres subventions de fonctionnement	8,0 M€	8,3 M€	8,5 M€	8,4 M€	8,8 M€	0,4 M€	4,8%
Dépenses à évolution contrainte	28,4 M€	31,7 M€	31,1 M€	32,1 M€	33,6 M€	1,5 M€	4,8%
Crédits courants des services	12,0 M€	11,0 M€	13,4 M€	12,3 M€	12,7 M€	0,4 M€	3,4%
Charges exceptionnelles	4,0 M€	1,4 M€	0,2 M€	0,2 M€	0,1 M€	0,0 M€	-12,5%
TOTAL FONCTIONNEMENT	137,1 M€	133,2 M€	134,7 M€	137,6 M€	143,4 M€	5,8 M€	4,2%

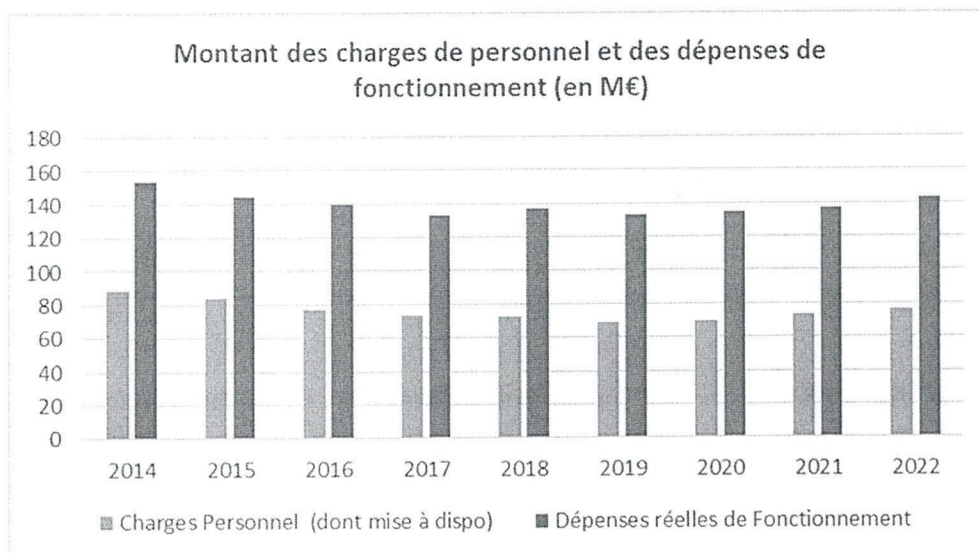
La répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2022 par grands postes s'établit comme suit :



- Les dépenses de personnel, permanent, vacataire et mis à disposition par GBM, réalisées à plus de 98 % de la prévision budgétaire, s'élèvent à 76,4 M€.

Elles représentent 53,3 % des dépenses réelles de fonctionnement (pour mémoire 2014 : 57,6 %, 2016 : 55,2 % et 2020 : 51,8 %).

Le rythme d'évolution entre 2014 et 2022 des charges de personnel est similaire à celle des dépenses réelles de fonctionnement.



Les dépenses de personnel hors mises à disposition représentent 76,2 M€ contre 72,9 M€ en 2021 soit une augmentation de + 3,3 M€ qui résulte notamment des éléments suivants :

- prise en compte du **Glissement Vieillesse Technicité** (avancements d'échelon, de grades et de promotions) décidé par la collectivité,
-
- **incidence en année pleine des mesures nationales prises en octobre 2021** suite à la revalorisation du SMIC, **de celles qui se sont appliquées** :
 - o **au 1^{er} janvier 2022** comme la revalorisation des grilles de la catégorie C, le relèvement de l'indice minimum de traitement de la fonction publique, la refonte de la filière sanitaire et sociale et l'augmentation de 0,05 % à 0,1 % du taux de cotisation CNFPT pour le financement de la formation des apprentis dans la Fonction Publique et Territoriale ;
 - o **courant 2022** et principalement une nouvelle fois le relèvement du minimum de traitement dans la Fonction Publique Territoriale suite à l'augmentation du SMIC au 1^{er} mai puis au 1^{er} août, la revalorisation du point d'indice de + 3,5 % au 1^{er} juillet 2022, le financement de l'indemnité de Garantie Indemnité Pouvoir d'Achat et pour la revalorisation de la catégorie B depuis le 1^{er} septembre.

L'ensemble de ces décisions nationales représentent une hausse de plus de 2 M€, notamment financée par l'utilisation intégrale de l'enveloppe de dépenses imprévues.

- le paiement en début d'année de **l'indemnité d'inflation aux agents municipaux bénéficiaires (0,2 M€)**. Cette dépense a été compensée intégralement en recettes par l'Etat.
- l'effet report des **décisions de créations d'emplois prises en 2021** qui se sont appliquées en année pleine en 2022,
- **l'extension de la restauration scolaire** dans le cadre de l'enveloppe dédiée de + 500 K€ par an à la fois pour consolider le dispositif existant, tout en enrichissant de places nouvelles pour l'année scolaire 2022-2023 dans l'objectif d'accueillir à la fin du mandat 70 % des enfants inscrits dans les écoles,
- le financement de **10 postes complémentaires d'animateurs du périscolaire** pour les enfants à besoins particuliers (dont 2 au titre de l'année scolaire 2022-2023).

A ces différents éléments s'ajoutent les charges de personnel liées à l'organisation des élections **présidentielles et législatives**, au recrutement de **personnels techniques** (couvreurs et jardiniers) financé par redéploiement de crédit au moment du BP 2022, aux **créations de postes** (coût en année pleine) suite à l'ouverture de 11 places supplémentaires en **Etablissement d'Accueil des Jeunes Enfants** à la rentrée d'août 2021, à la prise en compte du **traitement du chargé de mission pour l'accompagnement des réfugiés et primo arrivants** dont le financement est assuré par la subvention de l'Etat.

Les dépenses de mises à disposition des services communautaires par GBM suite au transfert de la compétence Voirie se chiffrent pour leur part à 210 K€.

- Les charges financières (intérêts de la dette) s'élèvent à 1,8 M€ (1,9 M€ en 2021).

Elles sont au même niveau qu'en 2021 malgré une hausse des taux dont notamment ceux adossés au livret A (son taux est passé de 0,5 % en 2021 à 2 % en août 2022).

L'encours de dette du budget principal s'établit à 110,3 M€ au 31 décembre 2022, avec une répartition équilibrée entre taux fixes qui protègent la collectivité de la volatilité des marchés, et taux variables qui permettent d'apporter une grande souplesse dans la gestion de la dette et prêts revolving, permettant d'ajuster le niveau de trésorerie.

- Les subventions de fonctionnement versées se montent à 18,7 M€ contre 18,1 M€ en 2021.

- ✓ **La subvention de fonctionnement du CCAS s'élève à 9,9 M€ et est en augmentation de + 1,5 % (2021 : 9,7 M€).**

Cette subvention représente près de 40% du budget du CCAS.

- ✓ **Les subventions hors CCAS représentent 8,8 M€ et sont en hausse par rapport à 2021 (0,4 M€).**

Les subventions dans le domaine du sport représentent 2,4 M€ avec 1,7 M€ et 0,3 M€ respectivement au titre du sport de haut niveau et du sport amateur. Le soutien aux manifestations sportives s'élève à 122 K€.

Les subventions dans le domaine culturel s'élèvent à 2,1 M€, avec notamment les aides attribuées à la Rodia (0,6 M€), au Centre Dramatique National de Franche-Comté (0,5 M€) et au Festival de Musique (0,2 M€). Les soutiens par les différents dispositifs existants (aide à la création, à la diffusion ou à l'action culturelle, aux événements artistiques et culturels ...) ont occasionné une dépense de 0,8 M€.

En matière de vie des quartiers, sur un total de 2,2 M€, les subventions aux 4 maisons de quartier associatives (dont Contrat Enfance Jeunesse) et aux Francas du Doubs dans le cadre de la participation financière annuelle de la Ville au nouveau Contrat de service public pour la gestion d'accueils de loisirs sans hébergement et de projets d'animation Enfance/Jeunesse représentent respectivement 0,9 M€ et 1 M€. Une subvention exceptionnelle complémentaire a été également décidée fin 2022 pour l'ASEP à hauteur de 20 K€.

Parmi les autres subventions et principalement : 333 K€ concernent le Tourisme (dont 300 K€ au bénéfice de l'Office de Tourisme), 415 K€ versés au Comité des Œuvres Sociales du personnel municipal et 285 K€ dans le cadre de la Tranquillité Publique notamment pour les actions dans les quartiers prioritaires.

- Les dépenses à évolution contrainte se montent à 33,6 M€ et sont en augmentation de + 1,5 M€ par rapport à 2021, principalement concentrée sur le poste énergie.

L'attribution de compensation (AC) versée par la Ville à Grand Besançon Métropole s'élève à 12,8 M€. Ce montant est défini par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées), au regard des transferts de compétences et mutualisations de services communs : seule cette dernière part varie, au vu des coûts définitifs 2022.

Les contingents et participations obligatoires (5,1 M€) se composent d'une part, des contributions aux organismes de regroupement auxquels la Ville adhère (EPCC 2 Scènes : 1,8 M€, EPCC ISBA : 1,5 M€, SM Orchestre Victor Hugo : 0,8 M€ ...) et, d'autre part, le forfait communal aux écoles privées (écoles maternelles : 0,4 M€ et écoles élémentaires : 0,5 M€).

Les dépenses d'énergie s'établissent en 2022 à 7 M€. Par rapport à 2021, l'augmentation de + 1,5 M€ soit près de + 27 % est due à la crise énergétique européenne et mondiale démarrée au printemps 2021 et qui a impacté l'ensemble des consommateurs et les budgets des collectivités dont celui de la Ville. A titre de comparaison, la moyenne sur la période 2015-2021 s'établit à 5,2 M€.

Les crédits d'alimentation pour la restauration scolaire s'élèvent à 1,8 M€ (+ 0,2 M€ par rapport à 2021). Ce poste prend en compte l'achat direct de fournitures d'alimentation pour la cuisine (1,6 M€) mais également les fabrications de repas en liaison froide par un prestataire (0,2 M€). Il intègre également la production dans les repas de cantines de produits bio ou sous signe de qualité, dans le cadre notamment de la loi Egalim.

La subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Forêts se monte à 40 K€ et est en baisse par rapport à celle versée en 2021 (218 K€) du fait d'une augmentation des recettes de coupes de bois. En 2022 et contrairement à 2021 (113 K€), il n'y a pas eu de versement de subvention d'équilibre au budget annexe Archéologie compte tenu du plan de fouilles soutenu enregistré sur l'année qui génère des recettes.

Parmi les autres postes importants, il convient de citer : **les contrats de prestations de services** (pour l'exploitation du stationnement payant sur voirie et de la fourrière) pour 1,1 M€, **les loyers et charges locatives de locaux** avec 0,9 M€, **les dépenses d'eau et d'assainissement du patrimoine municipal** pour 0,7 M€ (comprenant l'eau des piscines, des bâtiments...) et **les assurances** avec un montant de 0,8 M€.

L'enveloppe des dépenses imprévues (dotée de 1,1 M€ initialement) a été consommée intégralement au cours des décisions modificatives de l'exercice afin de financer partiellement les mesures nationales décidées en matière de charges de personnel.

- Les crédits courants des services s'élèvent à 12,7 M€ contre 12,2 M€ en 2021.

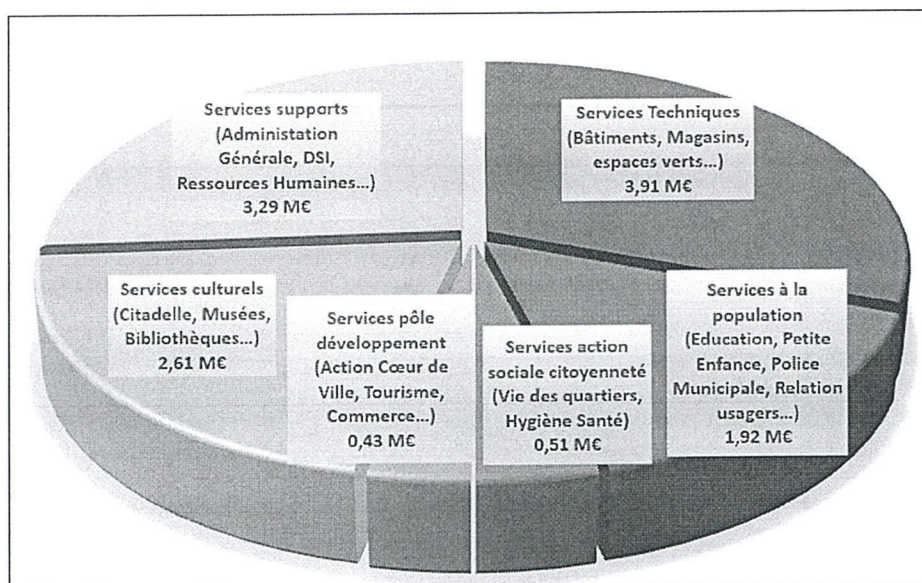
Ils permettent aux services d'agir dans les missions de services publics de la collectivité, soit en direct (achat de fournitures, petit matériel...), soit sous forme de prestations de services.

Ils sont nécessaires au fonctionnement des équipements sportifs, culturels... et sont sources d'animation sur le territoire de la Ville.

La préparation du BP 2022 a été fondée sur une stabilité du volume des crédits de ce poste avec toutefois des crédits nouveaux inscrits au Budget primitif et en Décisions modificatives en fonction des priorités déterminées collectivement par l'équipe municipale.

L'augmentation de CA à CA s'explique principalement par la mobilisation de dépenses au titre de la Citadelle entièrement financées par des recettes externes. Ainsi, le lancement sur le site de la Citadelle d'une programmation culturelle estivale d'envergure a occasionné un crédit supplémentaire de 280 K€ financé notamment par des subventions de nos partenaires et des mécénats. La réaffectation d'un legs en cours d'année a permis l'inscription d'un crédit en dépenses.

Le graphique ci-dessous présente une répartition des crédits de services par grands secteurs d'activités selon l'organisation de notre collectivité :



Les services techniques (bâtiments, espaces verts, magasins...), les services à la population (éducation, sports ...) sont les principaux consommateurs de crédits de service du fait de leur positionnement en tant que services de proximité utilisés quotidiennement par la population. S'y ajoutent les services supports (systèmes d'information, ressources humaines) qui œuvrent au fonctionnement général de la collectivité.

L'ensemble des domaines mobilise des crédits de services mais interviennent en parallèle par le biais de versement de subventions.

- **Les charges exceptionnelles de 0,14 M€** comprennent principalement les dépenses tickets loisirs dont ticket Culture et Sports délivrés aux familles défavorisées. Nouvellement créée dans le dispositif Tickets Loisirs Vacances, le ticket Culture est une aide supplémentaire aux familles et notamment à la pratique artistique des enfants.

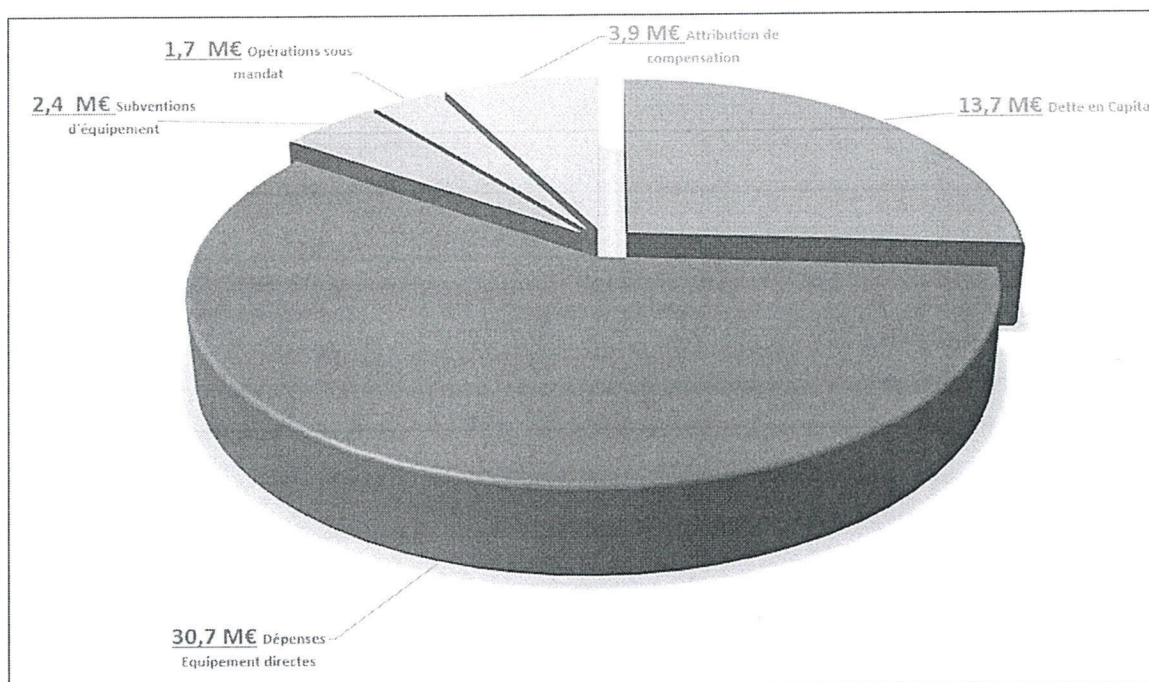
2.2. La section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement totales s'élèvent au Compte administratif 2022 à 52,5 M€ contre 51 M€ en 2021, hors gestion active de la dette (1,8 M€) qui correspond à des emprunts revolving de trésorerie dont l'encours est en diminution au fil des années.

Elles sont réalisées à près de 61 % et à 97 % en intégrant les engagements déjà pris et reportés. Les restes à réaliser en fin d'exercice 2022, au titre de dépenses engagées concernant en grande majorité des dépenses d'équipement reportées sur l'exercice 2023, s'établissent à 31,2 M€.

Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :



Hors travaux en régie (0,6 M€ en 2022), les seules dépenses d'équipement, directes et indirectes, représentent 38,7 M€, contre 36,9 M€ en 2021.

Elles se répartissent pour 30,7 M€ (contre 28,1 M€ en 2021) de dépenses directes, 2,4 M€ (contre 4,6 M€ en 2021) de subventions d'équipement versées, 3,9 M€ (idem qu'en 2021) d'attribution de compensation et 1,7 M€ d'opérations sous mandat (contre 0,2 M€ en 2021).

Les opérations individualisées du Plan Pluriannuel d'Investissement représentent 17,9 M€ de dépenses directes d'équipement, tandis que les tranches annuelles (programme de petits travaux) et les dépenses spécifiquement liées à la proximité représentent, y compris l'attribution de compensation relative à l'investissement Voirie, 18,4 M€.

A ce montant, il convient d'ajouter les travaux en régie (travaux d'investissement réalisés par le personnel communal et valorisés en investissement en décision modificative) qui s'élèvent à 0,6 M€.

Les dépenses d'investissement hors dette représentent ainsi 39,3 M€ en 2022, avec travaux en régie soit + 1 M€ par rapport à 2021 (38,3 M€).

Le remboursement de la dette en capital s'élève à 13,7 M€ (contre 13,5 M€ en 2021) avec un encours de la dette au 31 décembre 2022 de 110,3 M€. Cette légère augmentation de remboursement de dette en capital par rapport à 2021 s'explique par la poursuite du vieillissement de la dette.

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement (hors autofinancement) représentent au total 26,6 M€, contre 25,8 M€ en 2021 : elles sont réalisées à hauteur de 87,2 % et font l'objet par ailleurs de 0,3 M€ de reports sur l'exercice 2023 au titre de recettes engagées et reportées.

Les principales recettes au titre de l'exercice 2022 hors emprunt sont les suivantes :

En M€	2018	2019	2020	2021	2022		
					CA	Evolution 22/21	
						Montant	%
Amendes de police	1,9 M€	1,2 M€				0,0 M€	
Taxe d'aménagement	1,3 M€	2,3 M€	0,7 M€	0,7 M€	0,8 M€	0,2 M€	24,2%
FCTVA	4,2 M€	4,3 M€	5,7 M€	3,2 M€	4,2 M€	1,0 M€	31,9%
Subventions d'investissement	6,9 M€	7,1 M€	6,1 M€	6,3 M€	6,5 M€	0,2 M€	2,7%
Autres recettes d'investissement	0,8 M€	0,5 M€	1,7 M€	0,2 M€	0,0 M€	-0,2 M€	-87,5%
TOTAL	15,1 M€	15,4 M€	14,3 M€	10,4 M€	11,5 M€	1,1 M€	10,9%

Le **FCTVA 2022** calculé par rapport aux dépenses d'équipement réalisées en 2021 (dépenses éligibles n-1) s'élève à 4,2 M€, en augmentation de 1 M€ par rapport à 2021.

Les **subventions reçues** comprenant également celles obtenues dans le cadre d'opérations sous mandat en provenance de nos partenaires constituent avec 6,5 M€ une part majoritaire des recettes d'investissement, en légère augmentation par rapport à 2021 (+ 0,2 M€).

La **taxe d'aménagement** s'établit à 0,8 M€ et intègre le reversement décidé par GBM de 70 % du produit perçu à compter de 2022 (avec en parallèle sur GBM une affectation de la part restante pour l'urbain et le périurbain en matière de voirie).

Les **autres recettes d'investissement** (35 K€) sont constituées principalement d'opération comptables financières comme des annulations de mandats d'investissement émis sur exercices antérieures.

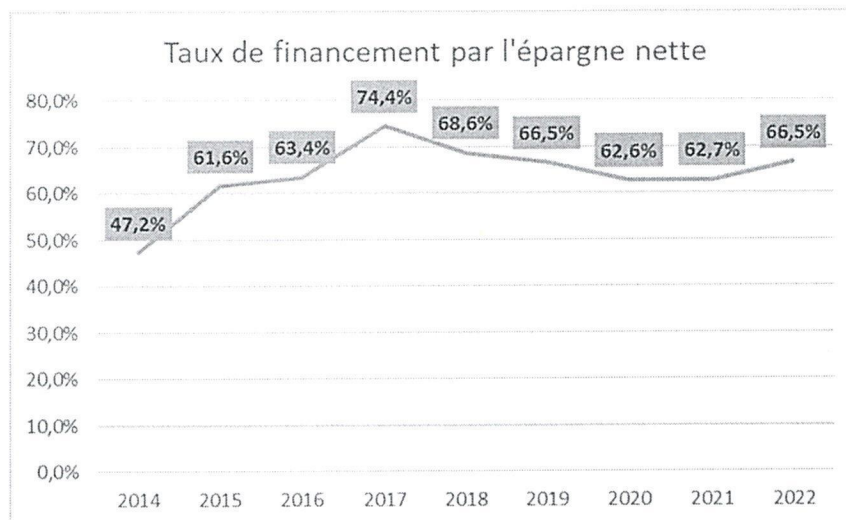
La **mobilisation d'emprunts nouveaux s'établit à 15,1 M€**, en légère diminution par rapport à 2021 (15,5 M€). L'emprunt constitue un levier de financement des projets d'investissement qui a été mobilisé tout au long de l'année en fonction de l'avancement des programmes de travaux et des propositions bancaires.

Le financement de l'investissement est le suivant :

En M€	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses d'investissement hors dette hors travaux en régie	37,5	43,3	34,5	37,5	38,8
Recettes d'investissement hors emprunt	26,4	33,3	34,3	33	37,4
Epargne brute (avec excédent n -1)	44,6	41,6	34,9	37	39,5
Remboursement dette en capital	12,6	12,8	13,3	13,5	13,7
Emprunt	5,3	10,1	10	15,5	15,1
Endettement	-7,3	-2,7	-3,3	2	1,4
Résultat après report	8,3	8,8	8,7	8,5	8,5

En 2022, l'investissement hors dette est financé à près de 39 % par emprunt.

Le taux de financement par l'épargne nette (hors recette exceptionnelle indemnité cuisine centrale en 2018) témoigne de la stabilité structurelle de ce financement.



3. Les résultats des budgets annexes

Le budget général compte cinq budgets annexes : en plus des budgets Forêts et Archéologie Préventive, deux autres sont liés à des zones d'activité (Edison et Brès) et le dernier est dédié à un lotissement (Montarmots).

Les budgets Forêts, Edison, Brès et Montarmots sont totalement assujettis à la TVA alors que le budget Archéologie Préventive l'est partiellement. Lorsqu'elles entrent dans le champ de l'assujettissement, les opérations de ces budgets sont comptabilisées hors taxes, à défaut TTC.

L'analyse suivante des budgets annexes a été élaborée en déduisant le cas échéant le montant des travaux en régie des dépenses de fonctionnement et en les additionnant aux dépenses d'investissement.

3.1. Le Budget Forêts

Ce budget retrace les dépenses et recettes relatives à l'exploitation du patrimoine forestier de la Ville. Les dépenses d'équipement, réalisées principalement en forêt de Chailluz et dans le bois d'Aglands, ont mobilisé 214 K€ (y compris travaux en régie pour 80 K€).

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie) représentent 392 K€, les charges de personnel constituent la part la plus importante en mobilisant 174 K€.

Les recettes réelles de fonctionnement (hors subvention d'équilibre) s'élèvent à 509 K€ avec notamment les ventes de bois, principale recette de ce budget, qui ont généré un produit de 501 K€, en forte hausse en 2022 (222 K€ en 2021).

En fonction de ces éléments et pour couvrir l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement (y compris dépenses d'ordre) la subvention versée par le budget principal pour équilibrer ce budget s'élève en 2022 à 40 K€ (218 K€ en 2021).

Les résultats de clôture 2022 font apparaître un excédent d'investissement de 230 K€, qui sera repris au budget 2023 lors du vote de la décision modificative prévue à cette même séance. Sur cette

somme, 162 K€ sont affectés à la couverture du déficit des restes à réaliser 2022. La section de fonctionnement dégage un solde nul du fait de l'encaissement de la participation à l'équilibre.

3.2. Budget Archéologie Préventive

Créé par délibération du Conseil municipal du 26 février 2009, ce service public administratif permet à la Ville de maîtriser les prescriptions archéologiques de plus en plus nombreuses dans les projets d'aménagement urbains. Il a notamment pour mission de :

- prévenir les diagnostics archéologiques par l'étude des permis d'urbanisme, par la veille territoriale et par la maîtrise de l'ensemble de la connaissance archéologique de Besançon,
- réaliser l'ensemble de tous les diagnostics archéologiques sur le territoire communal,
- réaliser des fouilles.

En 2022, l'activité opérationnelle du service a été marquée par la réalisation de plusieurs diagnostics archéologiques (rue Andrey, site de la grange Huguenet et Place de Lattre de Tassigny) et de trois fouilles archéologiques, site Saint-Jacques (Grande Bibliothèque et mur Vauban) et Place de Lattre de Tassigny (aménagement de point d'apport volontaire).

Au-delà de ces travaux, le service a travaillé sur de nombreux sujets de recherche et de valorisation avec notamment :

- la poursuite de la collaboration avec l'Université de Bourgogne Franche-Comté, notamment dans le cadre du Programme Collectif de Recherche *Vesontio Christiana*, stages de fouilles et formations d'étudiants, suivi de travaux de Master...
- la poursuite de la résidence de recherche (accueil et suivi de la thèse d'une étudiante sur les fortifications médiévales et modernes de Besançon en collaboration avec la Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement),
- la réalisation d'un parcours d'éducation artistique et culturel en collaboration avec l'Institut National de Recherches Archéologiques. Ce parcours rencontre un fort succès et a été proposé à cinq classes d'écoles primaires.

Hors reprise des excédents, **les recettes réelles s'élèvent à 712 K€** et concernent quasi-exclusivement la section de fonctionnement (703 K€). Elles proviennent notamment du produit des fouilles (670 K€), d'une subvention versée par la DRAC (32 K€) liée aux diagnostics archéologiques réalisés par le service. Le versement d'une participation à l'équilibre par le budget principal n'a en conséquence pas été nécessaire.

Les dépenses réelles s'élèvent à 477 K€ et sont principalement dédiées à la section de fonctionnement (hors 13 K€ de dépenses d'équipement). Cette dernière se compose pour l'essentiel de frais de personnel (305 K€), de contrats de prestations de services avec des entreprises pour la réalisation de travaux archéologiques (121 K€) et de la participation aux charges du budget principal (16 K€).

Les résultats de clôture 2022 font apparaître un excédent d'investissement de 38 K€ et un excédent de fonctionnement de 224 K€. Ces résultats ont été repris au budget 2023 lors du vote du budget primitif.

3.3. Budget Zone d'Activités Thomas Edison

Cette zone d'activités gérée en régie municipale, a été créée par délibération du Conseil Municipal du 25 avril 2002.

Ce budget a fait l'objet d'un transfert à GBM au 1^{er} janvier 2017. Ce budget annexe est toutefois conservé à la Ville afin de procéder aux opérations comptables de transfert qui se feront parallèlement aux dernières ventes.

En 2022, aucune vente n'est intervenue, seule une dépense a été réalisée à hauteur de 128 K€ et correspond au reversement au budget principal de l'excédent de fonctionnement constaté fin 2021, repris au budget 2022.

Par conséquent, les résultats de clôture 2022 font apparaître un résultat nul, aussi bien sur la section d'investissement que sur celle du fonctionnement. De ce fait, aucune affectation de reprise n'est intervenue au Budget primitif 2023.

3.4. Budget Zone d'Activités Madeleine Brès

Cette autre zone d'activités, gérée également en régie municipale a été créée par délibération du Conseil Municipal du 17 juin 2010.

Ce budget a fait l'objet d'un transfert à GBM au 1^{er} janvier 2017. Tout comme le budget annexe ZA Thomas Edison, ce budget annexe est conservé à la Ville afin de procéder aux opérations comptables de transfert qui se feront parallèlement aux dernières ventes.

En 2022, aucune vente n'est intervenue et aucune dépense n'a été générée.

Par conséquent, les résultats de clôture 2022 font apparaître un déficit d'investissement de 210 K€, qui demeure identique à celui constaté fin 2021. La section de fonctionnement dégage un solde nul. Ce résultat globalement déficitaire résulte du décalage temporel existant entre la réalisation des dépenses (l'aménagement de la zone) et celle des recettes (les ventes de terrains). Ce déficit sera couvert par les restes à réaliser de fonctionnement reportés sur 2023.

3.5. Budget Lotissement Montarmots

Ce lotissement à vocation d'habitat, géré lui aussi en régie municipale a été créé par délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2016.

En 2022, aucune vente n'est intervenue et aucune dépense n'a été générée.

De ce fait, les résultats de clôture 2022 font apparaître un besoin d'autofinancement de la section d'investissement de 15 K€, qui demeure identique à celui constaté fin 2021 et la section de fonctionnement dégage un solde nul. Ce résultat globalement déficitaire résulte du décalage temporel existant entre la réalisation des dépenses (l'aménagement de la zone) et celle des recettes (les ventes de terrains). Ce déficit sera couvert par les restes à réaliser de fonctionnement reportés sur 2023.

LES BALANCES DU COMPTE ADMINISTRATIF

Aux balances d'investissement et de fonctionnement sont inscrits pour chaque budget tant en dépenses qu'en recettes, en mouvements réels et d'ordre :

- Les prévisions
- Les réalisations
- Les restes à réaliser en investissement et en fonctionnement
- Les opérations rattachées en fonctionnement.

La récapitulation est la suivante :

RECAPITULATION BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

	Prévisions	Réalizations		Restes à réaliser
		Totales	Dont rattachements	
BUDGET PRINCIPAL				
Investissement				
Dépenses	100 168 018,25	65 560 327,94		31 232 341,59
Recettes	100 168 018,25	71 472 895,50		260 420,00
Fonctionnement				
Dépenses	186 992 983,33	159 265 775,74	5 606 365,76	0,00
Recettes	186 992 983,33	192 812 070,62	17 495,00	0,00
BUDGETS ANNEXES				
Investissement				
Dépenses	868 139,58	453 945,37		162 061,21
Recettes	868 139,58	497 226,71		0,00
Fonctionnement				
Dépenses	2 076 285,94	1 236 001,92	46 678,94	152 932,37
Recettes	2 076 285,94	1 459 979,97	0,00	378 437,75

Les résultats définitifs de clôture se résument ainsi :

RESULTATS DEFINITIFS DE CLOTURE

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	RESULTATS GLOBAUX
BUDGET PRINCIPAL	5 912 567,56	33 546 294,88	39 458 862,44
FORETS	230 307,41	0,00	230 307,41
ZA THOMAS EDISON	0,00	0,00	0,00
ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	38 479,31	223 978,05	262 457,36
ZA MADELEINE BRES	-210 477,75	0,00	-210 477,75
LOTISSEMENT MONTARMOTS	-15 027,63	0,00	-15 027,63
TOTAUX	5 955 848,90	33 770 272,93	39 726 121,83

Dans un dernier tableau, sont récapitulées les réalisations tous budgets confondus des deux derniers exercices et leurs évolutions, hors gestion active de la dette (1 792 000 €) et hors opérations d'ordre budgétaire (27 462 421,73 €).

RESULTATS TOUS BUDGETS CONFONDUS

	2021	2022	Ecart en €	Ecart en %
Dépenses d'investissement	51 648 800,23	52 837 712,81	1 188 912,58	2,3
Dépenses de fonctionnement	138 222 531,90	144 423 916,43	6 201 384,53	4,5
Dépenses totales	189 871 332,13	197 261 629,24	7 390 297,11	3,9
Recettes d'investissement	48 823 584,17	52 787 408,53	3 963 824,36	8,1
Recettes de fonctionnement	175 683 928,81	184 200 342,54	8 516 413,73	4,8
Recettes totales	224 507 512,98	236 987 751,07	12 480 238,09	5,6

Conformément à l'article L 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal élit M. GHEZALI comme Président de séance.

Mme Anne VIGNOT, Maire, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal et des budgets annexes Forêts, Archéologie Préventive, Zones d'activités Thomas Edison, Madeleine Brès, Lotissement des Montarmots, tel que présenté dans ce rapport, dans l'annexe brève et synthétique retraçant les principales informations financières de la Ville de Besançon (annexe 1) et dans le document comptable joint en annexe, et prend acte de la reprise au budget 2023 des reports de crédits détaillés dans les états joints en annexe 2 (états des dépenses engagées non mandatées et des recettes restant à réaliser à la clôture de l'exercice).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.


Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,



André TERZO,
Conseiller Municipal Délégué

Anne VIGNOT



Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles des budgets de la Ville de Besançon.

Comme le prévoit l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la publicité des budgets et des comptes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est annexée dorénavant au budget et au compte administratif de la commune. La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE LA VILLE DE BESANCON

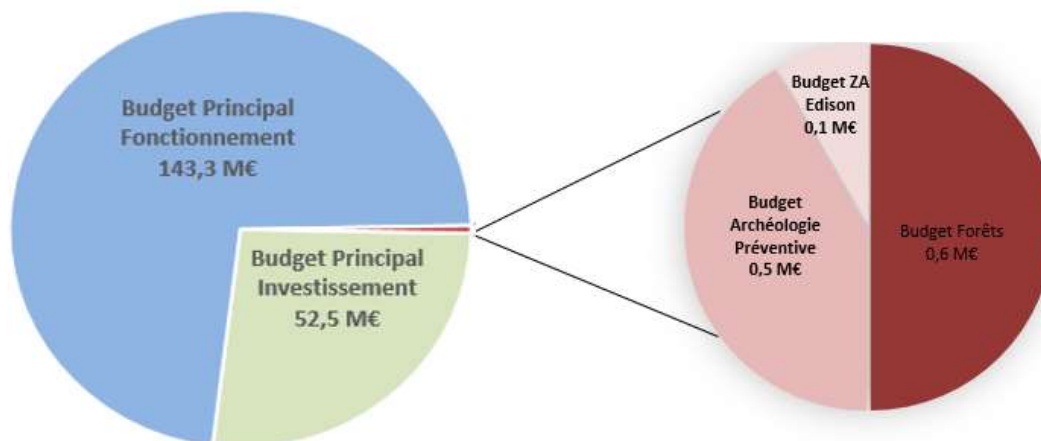
Le budget général de la Ville compte 6 budgets en 2022 : un budget principal et 5 budgets annexes : Forêts, Archéologie Préventive, 3 zones d'activités/lotissement.

Hors gestion active de la dette (équilibrée en recettes et en dépenses) et reprises de résultats, les dépenses réelles du budget général se sont élevées à 197 M€.

- ✓ Les dépenses d'investissement représentent près de 52,6 M€, dont 38,9 M€ au titre des dépenses d'équipement et 13,7 M€ pour le remboursement de la dette en capital.
- ✓ Le fonctionnement s'établit quant à lui à 144,4 M€ et est en augmentation de + 4,5 % par rapport à 2021.

La part du budget principal s'élève à 195,8 M€, les budgets annexes représentant quant à eux 1,2 M€.

Les dépenses du budget général CA 2022 : 197 M€



L'année 2022 marque clairement la mise en œuvre des engagements pris, en faveur de la proximité, de la solidarité, de la transition, de l'ouverture.

Si l'année 2022 s'inscrivait dans un contexte de quasi-retour à la normale après 2 ans de crise sanitaire majeure qui a marqué très nettement les équilibres financiers de la Ville, avec un impact en 2020 et 2021, de près de 13 M€, le répit aura été pourtant de courte durée.

Les incertitudes évoquées lors de la construction du Budget primitif se sont matérialisées clairement tout au long de l'année, par une crise énergétique majeure et inédite, doublée d'une crise inflationniste touchant l'ensemble de la société, qui s'est ajoutée à la crise climatique et environnementale d'ampleur que nous connaissons depuis plusieurs années déjà et dont les effets sont de plus en plus sensibles.

Parallèlement, les décisions nationales en matière de ressources humaines (revalorisation du point d'indice de + 3,5 %, hausses successives du salaire minimum pour un total de 8 % d'août 2021 à août 2022 dont 6,6 % sur la seule année 2022...), qui visaient à compenser, bien que très partiellement, les effets de l'inflation, ont également pesé sur les budgets.

Même si **les impacts de ces différentes facteurs n'ont été que partiels en 2022**, avec une année 2023 devant intégrer leurs conséquences en année pleine, le changement de contexte a nécessité des ajustements en cours d'année.

Comme les entreprises et les particuliers, la collectivité Ville a dû s'adapter. Elle a dû adapter sa stratégie financière pour garder le cap, en 2020 et 2021, et à nouveau en 2022.

Ainsi, le plan de sobriété énergétique décidé dès 2022, ainsi que l'accélération, en décisions modificatives pendant l'année, des travaux d'économies d'énergies, a permis de limiter très nettement la hausse de la facture énergétique sur 2022 mais également de manière pérenne.

L'axe fondateur du Budget 2022, la lutte contre les vulnérabilités, qu'elles soient sociales, économiques, de pouvoir d'achat des Bisontines et des Bisontins, ou encore climatiques et environnementales dans notre quotidien même, s'est trouvé conforté dans sa pertinence et son actualité.

La construction d'une ville qui protège, qui adapte et s'adapte, qui transforme, ligne directrice du programme municipal, s'est clairement matérialisée en 2022, autour d'actions claires et partagées pour la justice sociale, le renforcement de la citoyenneté, la qualité de la vie, la protection du vivant et de la biodiversité...

Cela constitue autant de leviers d'actions que d'atouts pour le rayonnement d'une ville avançant avec détermination dans sa transition, et pour l'épanouissement de ses habitants.

Les crises successives de ces dernières années ont ainsi mis en exergue la nécessité d'une action de fond pour la Ville, tout en innovant et en lançant de nouveaux projets et de nouvelles actions, dans un cadre de concertation citoyenne et de confiance.

Cet équilibre entre réactivité et durabilité se lit également au niveau financier, par une mobilisation de nos capacités, dans un contexte fortement contraint, tout en garantissant l'inscription de nos actions sur le long terme.

Le Compte administratif témoigne nettement de cet élan, avec :

- ✓ un investissement encore renforcé dans le cadre d'un effort particulier sur le mandat en faveur du plan Climat-Solidarité et en soutien à la transformation de la Ville et sa vitalité,
- ✓ un fonctionnement maîtrisé et robuste permettant la réaffirmation du soutien à la proximité et à l'accompagnement, à la qualité du service public, à la richesse du monde associatif,
- ✓ le tout dans un contexte de stabilité maintenue des taux communaux de fiscalité.

Ces axes budgétaires sont les piliers d'un modèle urbain renouvelé, dont la mise en œuvre s'est encore accélérée sur 2022, comme en témoignent les multiples actions et projets menés.

On peut notamment citer :

- la poursuite du grand plan de rénovation des écoles et des crèches (6,8 M€ réalisés en 2022) notamment pour la rénovation énergétique des établissements Jules Ferry, Bouilloche, Kergomard et Kennedy et les études pour la réhabilitation lourde de la crèche de Saint-Ferjeux,
- le programme de lutte contre les îlots de chaleur (0,6 M€),
- la création du Jardin des Sciences (1,7 M€),
- l'amélioration des conditions d'accueil dans les cantines et dans le périscolaire (0,5 M€),
- la rénovation du Musée de la Résistance et de la Déportation (1,6 M€),
- la poursuite de la restauration du patrimoine Vauban classé UNESCO (1,1 M€)

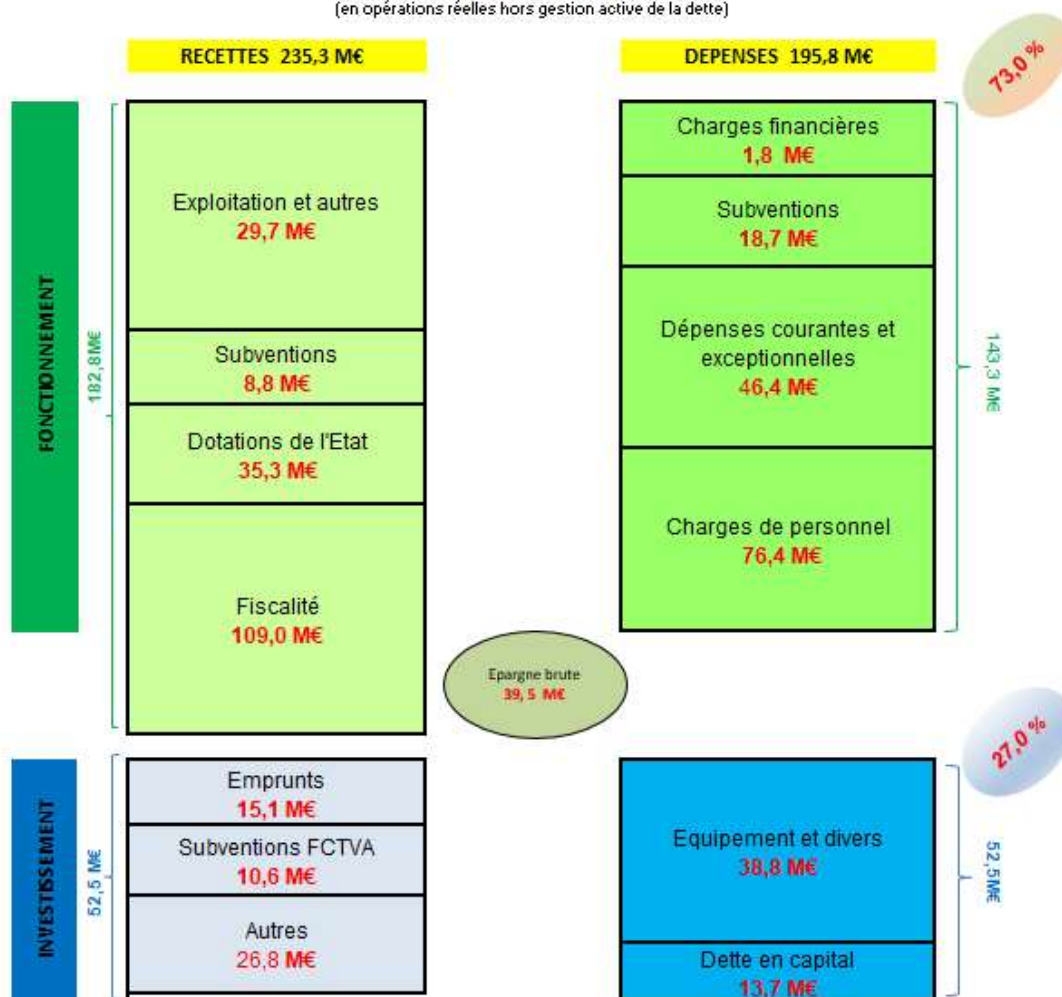
- l'accroissement du soutien de la Ville au CCAS (9,9 M€),
- le lancement des études et des premiers aménagements pour le grand chantier de réalisation du tiers-lieu jeunesse sur le site de Pierre Bayle,
- le soutien à l'organisation d'évènements sportifs tels que les Championnats de France de tir sportif en février 2022 ou l'accueil des deux dernières manches de Coupe de France de BMX en octobre dernier,
- l'organisation des Assises de la Culture,
- l'engagement des travaux sur la base outdoor aux Prés de Vaux (0,2 M€)
- la programmation du futur pôle sportif de Planoise sur le site de Diderot,
- le programme de Renouvellement Urbain sur Planoise (0,8 M€),
- les travaux et études sur le quartier de la Grette (1 M€),
- la reconversion du site Saint-Jacques (1 M€),
- la mise en œuvre du premier Budget participatif...

Les dépenses réelles du budget principal s'établissent à 52,5 M€ en investissement et à 143,3 M€ en fonctionnement.

Les dépenses d'investissement hors dette (y compris travaux en régie) composées principalement de dépenses d'équipement s'établissent à 39,3 M€.

Avec une levée d'emprunts à hauteur de 15,1 M€, calibrée au plus près des besoins, et un remboursement de capital de 13,7 M€, la Ville s'est très légèrement endettée en 2022, de 1,4 M€. L'encours de dette reste ainsi très maîtrisé, avec un niveau inférieur de 15,1 M€ à celui de 2014. La capacité de désendettement, à 3,6 ans, reste pour sa part à un niveau bas. La Ville est moins endettée que les villes de sa strate, avec une capacité de désendettement inférieure.

Compte Administratif 2022
Budget principal
(en opérations réelles hors gestion active de la dette)



L'épargne brute, correspondant à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, constitue l'autofinancement de l'investissement. Elle s'élève en 2021 à 39,5 M€ (contre 37 M€ en 2020). Cette hausse s'explique par une augmentation plus importante entre les deux années des produits (+ 8,3 M€) par rapport aux charges (+ 5,8 M€).

LES ANNEXES BUDGETAIRES

Les documents budgétaires des différents budgets de la Ville sont assortis des annexes suivantes :

➤ **Les données synthétiques sur la situation financière de la commune.**

Plus communément appelé ratios et au nombre de 10, les données synthétiques sont calculées pour la Ville par rapport aux crédits réalisés en 2022 et par rapport à la population totale 2019 en vigueur au 1^{er} janvier 2022 (121 144 habitants).

Ces ratios font l'objet d'une comparaison avec la moyenne des 34 villes de plus de 100 000 à 300 000 habitants de la métropole (source FSL : compte administratif 2021). Il convient de souligner que ces données, en plus d'être décalées d'une année, ne tiennent pas compte des contextes différents (mode de gestion, population, service rendu...).

➤ **Les différents états de la dette**

Les états A2-1 (détail des crédits de trésorerie), A2-2 (répartition par nature de dette) et A2-4 (typologie de la répartition de l'encours) retracent pour chacun des budgets de la Ville concernés

les informations relatives à la dette, afin de mieux appréhender la nature de la dette de cette dernière dans le contexte actuel (différents objets de financement d'un emprunt, gestion active de la dette, recours à des lignes de trésorerie ...). L'intégralité de la dette de la Ville est sécurisée (classement en 1 A de la charte Gissler). La Ville ne détient que des contrats à taux fixes ou à taux variables simples classés parmi les moins risqués de la double échelle de cotation de la charte Gissler.

Les encours de dette au 31 décembre 2022 s'établissent comme suit :

. Budget principal : 110 277 203,77 €

. Budget Forêts : 932,49 €

La Ville s'est réendettée en 2022 de 1,4 M€.

➤ **Les méthodes utilisées pour les amortissements**

La procédure d'amortissement est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. L'état indique pour chaque budget les procédures d'amortissement utilisées, les catégories de biens amortis et les délibérations relatives aux amortissements de certains biens.

Les subventions d'équipement versées (dépenses du compte 204) sont amorties selon des durées d'amortissement fixées par la réglementation en vigueur. A partir de 2016, la Ville a fait le choix d'une neutralisation des amortissements des subventions d'équipement.

➤ **L'équilibre des opérations financières en dépenses et en recettes**

Ces deux états ont pour objet de retracer les informations relatives à l'équilibre des opérations financières. Ils permettent de vérifier que les conditions d'équilibre, concernant le remboursement du capital de l'annuité des emprunts par des ressources propres, sont remplies.

➤ **Détail des opérations pour compte de tiers**

Cet état a pour objet de retracer les dépenses et les recettes relatives aux opérations pour comptes de tiers, notamment sous mandat (nature 45...).

➤ **Les états des dépenses et recettes des services assujetties à la TVA en fonctionnement et en investissement (1)**

Ces états permettent d'identifier les opérations assujetties à la TVA (comme notamment l'activité locations de salles et de locaux) qui ne font pas l'objet d'un budget annexe (maquettes simplifiées) au sein de deux sections, en dépenses et en recettes.

➤ **Les états de variation du patrimoine propre à la Ville et ceux en vertu de l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme (1)**

Ces états fournissent les informations quant à la variation du patrimoine en décrivant les flux d'entrée et de sortie des biens de la commune.

➤ **Les opérations liées aux cessions et l'état des travaux en régie (1)**

Le premier état cité permet notamment de comparer la prévision budgétaire aux réalisations de l'année au titre des cessions d'immobilisations. Le deuxième état quant à lui retrace les travaux de régie et leur ventilation en comptes d'immobilisations.

➤ **L'état des emprunts garantis par la collectivité**

Cet état permet de connaître les personnes, publiques ou privées, bénéficiant d'une garantie d'emprunt par la Ville de Besançon ainsi que les caractéristiques des emprunts concernés. La garantie d'emprunt intervient dans le cadre des compétences de la collectivité. Les garanties d'emprunt accordées aux personnes de droit privé doivent respecter les règles prudentielles prévues à l'article L. 2251-1 du CGCT.

L'encours de dette garantie au 31 décembre 2022 s'élève à 56 693 731,64 €. Le ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt s'établit à 10,23 %, bien en deçà du taux plafond fixé (50 % des recettes réelles de fonctionnement). A cette note de présentation est joint l'échéancier d'amortissement des emprunts garantis.

➤ **Les états des autres engagements donnés et des engagements reçus**

Ces différents états permettent d'identifier, de recenser et de suivre les engagements donnés ou reçus ayant une incidence financière à court terme tant en dépenses qu'en recettes. Ils sont constitués principalement d'informations liées à des opérations d'aménagement/urbanisme.

➤ **La liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions**

Cet état résultant des dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT fournit une information des concours (subventions ou/et prestations en nature) de l'exercice.

➤ **L'état du personnel**

Cet état, obligatoire pour l'information de l'organe délibérant, recense le personnel en place de l'ensemble des budgets de la Ville entre les différentes filières de la fonction publique territoriale, en indiquant pour chaque grade ou emploi, par catégorie, les emplois budgétaires et les effectifs pourvus, dont ceux à temps non complet. Pour le personnel non titulaire, il mentionne également les conditions de rémunérations et la justification du contrat au regard des textes.

➤ **L'action de formation des élus (1)**

Cet état a été instauré dans le cadre des articles L2123-12 et L 2123-14 du CGCT afin de renforcer la transparence sur les actions de formation suivies par les élus

➤ **Les listes des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier, des organismes auxquels adhère la Ville, des établissements publics créés, des services individualisés dans un budget annexe et la liste des services assujettis en TVA et non érigés en budget annexe.**

Ces différents documents ont pour objet de présenter une vision élargie du périmètre financier de la collectivité. Figurent notamment dans ces documents la liste des organismes au bénéfice desquels la Ville :

- détient une part de capital
- a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme
- a garanti en emprunt

Les comptes certifiés des organismes non dotés d'un comptable public et pour lequel la commune détient au moins 33 % du capital, ou a garanti un emprunt ou a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme sont uniquement transmis au représentant de l'Etat et au comptable de la commune.

➤ **La présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes (1)**

La présentation agrégée présente les réalisations par budget ou en cumul du budget principal et des budgets annexes.

➤ **Décisions en matière de taux et de contributions**

Ce document retrace les informations fiscales en matière de contributions directes qu'elle perçoit (taxe habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties).

Ces taux sont restés stables en 2022, comme depuis 2011.

Comme l'indique l'article L 2313-1 du CGCT, cette note de présentation sera mise en ligne sur le site Internet de la Ville.

(1) = Etats propres au Compte administratif

ECHEANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR LA VILLE DE BESANCON

ORGANISMES EMPRUNTEURS	ANNEE 2022	ANNEE 2023	ANNEE 2024	ANNEE 2025	ANNEE 2026	ANNEE 2027	ANNEE 2028	ANNEE 2029	ANNEE 2030	ANNEE 2031
Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Besançon (CROUS)	69 164	69 164	69 164	69 164	69 164	69 164	69 164	69 164	40 489	
SPL Territoire 25	1 507 950	1 507 947	2 177 888	1 192 067	203 527					
FONDATION PLURIEL	210 917	126 283	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072
ADDSEA	20 890	21 937	22 372	22 816	23 269	23 730	24 201	24 681	25 171	25 671
ELIAD	19 969	3 328								
Soliha Doubs Côte d'Or et Territoire de Belfort	86 428	87 219	87 219	87 219	87 219	62 111				
Emmaus	6 980	6 913	6 900	6 886	6 873	6 861	6 848	3 010		
Fondation Arc-en-Ciel	83 725	84 161	79 333	60 135	59 937	59 739	59 541	59 343	59 145	58 947
Mutualité Française du Doubs	161 557	161 557	161 557	161 557	161 557	161 557	161 557	161 557	121 168	
Foyer des Jeunes Travailleurs La Cassotte	10 644	10 619	10 747	10 882	11 019	11 160	11 303	11 448	11 597	11 749
Sedia	204 014	210 294	210 874	211 058	122 057	33 065	33 271	33 489		
SEM Micropolis	42 634	42 237	41 839	41 441	41 044	40 646	40 249			
La Maison du Peuple	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172
Secours Populaire Français	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948
Adoma	127 629	104 930	80 642	80 515	74 540	74 413	74 287			
Loge.GBM	2 564 381	2 628 422	2 698 944	2 715 852	2 490 757	2 193 377	2 138 277	1 671 991	1 374 757	1 120 207
OPH du Département du Doubs - Habitat 25	736 722	678 147	687 644	634 096	571 898	534 385	517 071	513 585	514 949	469 522
NEOLIA	1 294 629	1 070 441	1 064 518	1 054 683	1 035 858	1 034 386	1 038 566	1 042 787	1 047 049	1 051 353
AKTYA	178 787	181 086	183 537	184 715	185 915	187 136	188 379	174 455	175 743	177 054
ICF HABITAT NORD-EST	44 937	43 880	43 577	43 496	43 414	43 333	43 252	43 171	43 091	43 010
TOTAL GENERAL	7 400 078	7 066 686	7 752 948	6 702 776	5 314 242	4 661 256	4 532 158	3 934 875	3 539 351	3 083 706

ECHEANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR LA VILLE DE BESANCON

ORGANISMES EMPRUNTEURS	ANNEE 2032	ANNEE 2033	ANNEE 2034	ANNEE 2035	ANNEE 2036	ANNEE 2037	ANNEE 2038	ANNEE 2039	ANNEE 2040	ANNEE 2041	ANNEE 2042	ANNEE 2043	ANNEE 2044
Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Besançon (CROUS)													
SPL Territoire 25													
FONDATION PLURIEL	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	98 072	49 036				
ADDSEA	26 180	26 699	27 229	27 769	28 320	28 882	29 455	30 040	30 636	31 244			
ELIAD													
Soliha Doubs Côte d'Or et Territoire de Belfort													
Emmaus													
Fondation Arc-en-Ciel	58 749	54 359	2 225										
Mutualité Française du Doubs													
Foyer des Jeunes	11 903	12 061	8 325	8 489	8 656	8 827	9 000	9 178	9 358	7 139			
Travailleurs La Cassotte													
Sedia													
SEM Micropolis													
La Maison du Peuple	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172	8 172	4 767					
Secours Populaire Français	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948	19 948	18 286						
Adoma													
Loge.GBM	691 926	582 224	586 248	380 086	341 514	277 915	200 447	168 520	169 716	122 967	115 331	82 866	71 477
OPH du Département du Doubs - Habitat 25	470 163	338 511	295 883	297 727	299 593	301 482	303 396	285 987	265 646	266 849	66 901		
NEOLIA	1 051 450	1 055 800	1 027 954	1 032 420	974 098	882 177	885 457	888 757	874 073	865 605	868 881	872 178	875 495
AKTYA	178 389	156 114	130 612	115 837	46 930	11 733							
ICF HABITAT NORD-EST	42 930	42 850	20 167	20 109	20 051	19 993	19 936						
TOTAL GENERAL	2 657 884	2 394 810	2 224 837	2 008 630	1 845 354	1 657 202	1 572 221	1 485 320	1 398 465	1 293 804	1 051 113	955 044	946 972

ECHEANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR LA VILLE DE BESANCON

ORGANISMES EMPRUNTEURS	ANNEE 2045	ANNEE 2046	ANNEE 2047	ANNEE 2048	ANNEE 2049	ANNEE 2050	ANNEE 2051	ANNEE 2052	ANNEE 2053	ANNEE 2054	ANNEE 2055	ANNEE 2056	TOTAUX
Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Besançon (CROUS)													593 803
SPL Territoire 25													6 589 379
FONDATION PLURIEL													1 955 386
ADDSEA													521 192
ELIAD													23 297
Soliha Doubs Côte d'Or et Territoire de Belfort													497 415
Emmaus													51 270
Fondation Arc-en-Ciel													779 343
Mutualité Française du Doubs													1 413 624
Foyer des Jeunes Travailleurs La Cassotte													204 104
Sedia													1 058 122
SEM Micropolis													290 089
La Maison du Peuple													143 696
Secours Populaire Français													337 461
Adoma													616 957
Loge.GBM	68 419	68 463	69 127	69 799	70 477	71 164	71 858	70 895	58 770	27 863	13 649	8 757	26 057 442
OPH du Département du Doubs - Habitat 25													9 050 156
NEOLIA	625 692	396 222	320 355	321 872	323 398	324 933	326 477	328 029	329 590	327 383	313 127	84 556	26 910 250
AKTYA													2 456 423
ICF HABITAT NORD-EST													621 196
TOTAL GENERAL	694 111	464 685	389 482	391 671	393 876	396 097	398 335	398 924	388 361	355 246	326 775	93 313	80 170 607

VILLE DE BESANCON

**Etat des dépenses engagées non
mandatées et des recettes restant à
réaliser au 31 décembre 2022**

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 022**

Collectivité **VILLE DE BESANCON**
 Exercice budgétaire **2023**
 Budget **BUDGET PRINCIPAL**
 Section **INVESTISSEMENT**
 Sens **DEPENSE**

Chap		Fct		Imputation	Montant voté
				Nature	
10	01	10226			11 902,00 €
				10226 TAXE D'AMENAGEMENT	<i>Sous-total</i> 11 902,00 €
					<i>Sous-total du chapitre 10 : 11 902,00 €</i>
10					
Chap		Fct		Imputation	Montant voté
				Nature	
16	01	165			1 000,00 €
				165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	<i>Sous-total</i> 1 000,00 €
					<i>Sous-total du chapitre 16 : 1 000,00 €</i>
16					
Chap		Fct		Imputation	Montant voté
				Nature	
20	251	2031			1 450,00 €
20	824	2031			561 541,56 €
20	93	2031			152 426,00 €
				2031 FRAIS D'ETUDES	<i>Sous-total</i> 715 417,56 €
20	020	2051			155 044,98 €
20	112	2051			58 780,80 €
				2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	<i>Sous-total</i> 213 825,78 €
					<i>Sous-total du chapitre 20 : 929 243,34 €</i>
20					
Chap		Fct		Imputation	Montant voté
				Nature	
204	23	204112			13 100,00 €
				204112 ETAT BATIMENTS ET INSTALLATIONS	<i>Sous-total</i> 13 100,00 €
204	020	2041511			118 938,69 €
				2041511 GFP DE RATTACHEMENT BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	<i>Sous-total</i> 118 938,69 €
204	822	2041512			997 585,00 €
				2041512 GFP DE RATTACHEMENT BATIMENTS ET INSTALLATIONS	<i>Sous-total</i> 997 585,00 €
204	422	20421			2 500,00 €
				20421 PERS DE DROIT PRIVE BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	<i>Sous-total</i> 2 500,00 €
204	311	20422			25 000,00 €
204	312	20422			25 000,00 €
204	422	20422			5 000,00 €
204	524	20422			380 000,00 €
204	824	20422			17 000,00 €
				20422 PERS DE DROIT PRIVE BATIMENTS ET INSTALLATIONS	<i>Sous-total</i> 452 000,00 €
					<i>Sous-total du chapitre 204 : 1 584 123,69 €</i>
204					
Chap		Fct		Imputation	Montant voté
				Nature	
21	824	2111			368 694,46 €
				2111 TERRAINS NUS	<i>Sous-total</i> 368 694,46 €
21	824	2112			9 543,62 €
				2112 TERRAINS DE VOIRIE	<i>Sous-total</i> 9 543,62 €
21	824	2115			425 255,26 €
				2115 TERRAINS BATIS	<i>Sous-total</i> 425 255,26 €
21	823	2121			22 356,92 €
				2121 PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	<i>Sous-total</i> 22 356,92 €
21	212	2128			480,00 €
21	823	2128			93 267,48 €
				2128 AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	<i>Sous-total</i> 93 747,48 €
21	026	21316			671 255,59 €
				21316 CONSTRUCTIONS - EQUIPEMENTS DU CIMETIERE	<i>Sous-total</i> 671 255,59 €
21	020	2135			1 099 748,63 €
21	110	2135			24 899,39 €
21	211	2135			51 059,77 €
21	212	2135			293 256,14 €

Collectivité VILLE DE BESANCON
 Exercice budgétaire 2023
 Budget BUDGET PRINCIPAL
 Section INVESTISSEMENT
 Sens DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
 LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 022

Chap Fct		Imputation Nature	Montant voté
21	213	2135	356 608,00 €
21	23	2135	8 726,44 €
21	311	2135	41 066,56 €
21	313	2135	312 670,00 €
21	321	2135	41 404,27 €
21	322	2135	586 728,15 €
21	324	2135	452 905,94 €
21	411	2135	499 978,75 €
21	412	2135	173 800,77 €
21	413	2135	50 663,72 €
21	422	2135	759 758,63 €
21	521	2135	1 099 709,64 €
21	64	2135	112 816,86 €
21	823	2135	757 654,18 €
21	824	2135	211 637,02 €
21	93	2135	327 416,45 €
2135 INSTALLATIONS, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS			Sous-total 7 262 509,31 €
21	821	2152	7 436,27 €
2152 INSTALLATIONS DE VOIRIE			Sous-total 7 436,27 €
21	824	21534	2 635,92 €
21534 RESEAUX D'ELECTRIFICATION			Sous-total 2 635,92 €
21	020	21538	102 488,63 €
21538 AUTRES RESEAUX			Sous-total 102 488,63 €
21	813	21578	1 048,80 €
21	824	21578	242 070,00 €
21578 AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE			Sous-total 243 118,80 €
21	020	2158	316 639,64 €
21	024	2158	341,88 €
21	213	2158	15 141,44 €
21	313	2158	87,41 €
21	324	2158	725,56 €
21	411	2158	16 158,68 €
21	412	2158	4 000,00 €
21	413	2158	15 426,66 €
21	422	2158	814,00 €
21	521	2158	11 377,17 €
21	64	2158	1 987,21 €
21	813	2158	2 557,24 €
21	823	2158	27 319,80 €
2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			Sous-total 412 576,69 €
21	322	2161	99 260,00 €
2161 OEUVRES ET OBJETS D'ART			Sous-total 99 260,00 €
21	321	2162	19 590,00 €
21	322	2162	1 973,96 €
21	324	2162	102 993,70 €
2162 FONDS ANCIENS DES BIBLIOTHEQUES ET MUSEES			Sous-total 124 557,66 €
21	324	2168	5 916,00 €
2168 AUTRES COLLECTIONS ET OEUVRES D'ART			Sous-total 5 916,00 €
21	020	2182	985 476,95 €
2182 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES - MATERIEL DE TRANSPORT			Sous-total 985 476,95 €
21	020	2183	36 791,94 €
21	212	2183	70 135,02 €
21	413	2183	3 471,16 €

Collectivité : VILLE DE BESANCON
 Exercice budgétaire : 2023
 Budget : BUDGET PRINCIPAL
 Section : INVESTISSEMENT
 Sens : DEPENSE

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
 LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 022**

Chap		Fct		Imputation	Montant voté
				Nature	
21	422	2183			7 500,00 €
2183 AUTRES IMMOB. CORPORELLES - MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFO.					Sous-total 117 898,12 €
21	020	2184			66 604,02 €
21	025	2184			4 498,15 €
21	213	2184			7 982,79 €
21	313	2184			386 675,00 €
21	321	2184			3 371,17 €
21	322	2184			8 115,00 €
21	422	2184			1 786,38 €
21	64	2184			7 837,13 €
2184 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES - MOBILIER					Sous-total 488 869,64 €
21	020	2188			472,80 €
21	023	2188			2 935,20 €
21	112	2188			122 673,68 €
21	211	2188			2 301,96 €
21	212	2188			4 972,59 €
21	213	2188			1 474,60 €
21	251	2188			71 174,12 €
21	314	2188			66 965,77 €
21	321	2188			43 997,69 €
21	322	2188			54 853,15 €
21	40	2188			5 133,10 €
21	411	2188			8 732,62 €
21	413	2188			9 518,87 €
21	414	2188			1 773,96 €
21	422	2188			809,78 €
21	64	2188			544,99 €
21	813	2188			24 256,55 €
21	823	2188			369,60 €
21	830	2188			1 825,20 €
2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES					Sous-total 424 786,23 €
21					Sous-total du chapitre 21 : 11 866 383,55 €

Collectivité : VILLE DE BESANCON
 Exercice budgétaire : 2023
 Budget : BUDGET PRINCIPAL
 Section : INVESTISSEMENT
 Sens : DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 022

Chap		Fct		Imputation	Montant voté
				Nature	
23	823	2312			38 655,60 €
2312 IMMOBILISATIONS CORPO. EN COURS - AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERR					Sous-total 38 655,60 €
23	020	2313			346 054,40 €
23	025	2313			2 158,14 €
23	112	2313			62 160,00 €
23	212	2313			1 594 554,21 €
23	213	2313			625 835,32 €
23	251	2313			853 260,95 €
23	314	2313			129 266,72 €
23	322	2313			7 826,05 €
23	324	2313			2 667 678,00 €
23	411	2313			322 732,39 €
23	413	2313			104 423,91 €
23	414	2313			51 925,61 €
23	422	2313			44 449,13 €
23	63	2313			50 000,00 €
23	64	2313			800 053,29 €
23	824	2313			7 602 749,34 €
2313 IMMOBILISATIONS CORPO. EN COURS - CONSTRUCTIONS					Sous-total 15 285 127,48 €
23	251	2315			27 860,60 €
23	824	2315			537 900,58 €
2315 IMMO. CORPO. EN COURS - INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES					Sous-total 565 761,18 €
23	823	238			43 552,00 €
238 AVANCES VERSEES SUR CDES IMMOBILISATIONS CORPORELLES					Sous-total 43 552,00 €
23					Sous-total du chapitre 23 : 15 913 096,24 €
Chap		Fct		Imputation	Montant voté
				Nature	
45811	23	4581			926 592,77 €
4581 Opération sous mandat					Sous-total 926 592,77 €
45811					Sous-total du chapitre 45811 : 926 592,77 €
TOTAL DES REPORTS DEPENSES INVESTISSEMENT					31 232 341,59 €

Collectivité : VILLE DE BESANCON
 Exercice budgétaire : 2023
 Budget : BUDGET PRINCIPAL
 Section : INVESTISSEMENT
 Sens : RECETTE

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
 LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 022**

Chap		Fct		Imputation	Montant voté
				Nature	
13	324	1321			25 633,00 €
13	411	1321			221 000,00 €
					<i>Sous-total 246 633,00 €</i>
					1321 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES - ETAT ET ETABL. NATIONAUX
13	322	1322			8 787,00 €
					<i>Sous-total 8 787,00 €</i>
					1322 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES- REGIONS
13	322	1328			5 000,00 €
					<i>Sous-total 5 000,00 €</i>
					1328 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES - AUTRES
					<i>Sous-total du chapitre 13 : 260 420,00 €</i>
13					TOTAL DES REPORTS RECETTES INVESTISSEMENT
					260 420,00 €

Collectivité VILLE DE BESANCON
 Exercice budgétaire 2023
 Budget BUDGET FORETS
 Section INVESTISSEMENT
 Sens DEPENSE

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
 LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 022**

Chap Fct		Imputation Nature	Montant vote
21	2128		15 094,50 €
		2128 AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	Sous-total 15 094,50 €
21	2151		1 791,15 €
		2151 RESEAUX DE VOIRIE	Sous-total 1 791,15 €
21	2182		145 175,56 €
		2182 IMMOB. CORPO. - MAT. DE TRANSPORT	Sous-total 145 175,56 €
21			Sous-total du chapitre 21 : 162 061,21 €
TOTAL DES REPORTS DEPENSES INVESTISSEMENT			162 061,21 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2023
Budget	BUDGET ZA MADELEINE BRES
Section	FONCTIONNEMENT
Sens	RECETTE

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 022**

Chap		Fct		Imputation	Montant vote
				Nature	
70		7015			210 477,75 €
		7015 VENTES DE TERRAINS AMENAGES			Sous-total 210 477,75 €
70					Sous-total du chapitre 70 : 210 477,75 €
TOTAL DES REPORTS RECETTES FONCTIONNEMENT					210 477,75 €

Collectivité	VILLE DE BESANCON
Exercice budgétaire	2023
Budget	BUDGET LOT MONTARMOTS
Section	FONCTIONNEMENT
Sens	DEPENSE

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 022

Chap Fct		Imputation Nature	Montant vote
011	6045		34 300,00 €
		6045 ACHATS ETUDES, PREST.SCES (TERRAINS A AM	<i>Sous-total</i> 34 300,00 €
011	605		89 047,54 €
		605 ACHAT MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	<i>Sous-total</i> 89 047,54 €
011	608		29 584,83 €
		608 FRAIS ACCESSOIRES SUR TERR.EN COURS AMEN	<i>Sous-total</i> 29 584,83 €
011			<i>Sous-total du chapitre 011</i> : 152 932,37 €
TOTAL DES REPORTS DEPENSES FONCTIONNEMENT			152 932,37 €

**ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A
LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2 022**

Collectivité : VILLE DE BESANCON
 Exercice budgétaire : 2023
 Budget : BUDGET LOT MONTARMOTS
 Section : FONCTIONNEMENT
 Sens : RECETTE

Chap		Fct		Imputation	Montant voté
				Nature	
70	7015				167 960,00 €
				7015 VENTES DE TERRAINS AMENAGES	<i>Sous-total</i> 167 960,00 €
70					<i>Sous-total du chapitre 70</i> : 167 960,00 €
TOTAL DES REPORTS RECETTES FONCTIONNEMENT					167 960,00 €

RECAPITULATIF DES DEPENSES RESTANT A REALISER
A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2022

INTITULE		MONTANT
BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	31 232 341,59
BUDGET FORETS	INVESTISSEMENT	162 061,21
	Sous-total INVESTISSEMENT	31 394 402,80
ZONE LOTISSEMENT MONTARMOTS	FONCTIONNEMENT	152 932,37
	Sous-total FONCTIONNEMENT	152 932,37
	TOTAL GENERAL	31 547 335,17

Besançon, le
Madame la Maire,

10 JAN. 2023

Monsieur le Chef de Service Comptable,

Anne VIGNOT

Thierry COLLANGE

le 12.01.23

Nicolas CLERGET
Inspecteur Divisionnaire
des Finances Publiques
Par délégation



RECAPITULATIF DES RECETTES RESTANT A REALISER
A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2022

INTITULE		MONTANT
BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	260 420,00
	Sous-total INVESTISSEMENT	260 420,00
ZONE D'ACTIVITES MADELEINE BRES	FONCTIONNEMENT	210 477,75
ZONE LOTISSEMENT MONTARMOTS	FONCTIONNEMENT	167 960,00
	Sous-total FONCTIONNEMENT	378 437,75
TOTAL GENERAL		638 857,75

Besançon, le
Madame la Maire,

10 JAN. 2023

Monsieur le Chef de Service Comptable,


Anne VIGNOT

Thierry COLLANGE

le 12.01.23

Nicolas CLERGET
Inspecteur Divisionnaire
des Finances Publiques
Par délégation

